

N° 660

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 mai 2026

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation (1)  
et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les  
hommes et les femmes (2) sur les **vingt ans de la Charte européenne  
pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,***

Par M. Bernard DELCROS et Mme Dominique VÉRIEN,

Sénateur et Sénatrice

---

(1) Cette délégation est composée de : M. Bernard Delcros, *président* ; M. Rémy Pointereau, *premier vice-président* ; Mme Pascale Gruny, MM. Cédric Vial, Fabien Genet, Mme Corinne Féret, MM. Éric Kerrouche, Didier Rambaud, Pierre Jean Rochette, Gérard Lahellec, Grégory Blanc, Mme Guylène Pantel, *vice-présidents* ; MM. Jean Pierre Vogel, Laurent Burgoa, Mme Sonia de La Provôté, M. Hervé Gillé, *secrétaires* ; M. Jean-Claude Anglars, Mmes Nadine Bellurot, Catherine Belrhiti, MM. François Bonhomme, Max Brisson, Mme Céline Brulin, MM. Bernard Buis, Cédric Chevalier, Thierry Cozic, Mme Catherine Di Folco, MM. Daniel Gueret, Joshua Hochart, Patrice Joly, Mmes Muriel Jourda, Anne-Catherine Loisier, MM. Jean-Jacques Lozach, Pascal Martin, Jean-Marie Mizzon, Franck Montaugé, Mme Sylviane Noël, M. Olivier Paccaud, Mme Anne-Sophie Patru, MM. Hervé Reynaud, Pierre-Alain Roiron, Jean-Yves Roux, Mmes Patricia Schillinger, Ghislaine Senée, Nadia Sollogoub, MM. Laurent Somon, Lucien Stanzione.

(2) Cette délégation est composée de : Mme Dominique Vérien, *présidente* ; Mmes Annick Billon, Evelyne Corbière Naminzo, Laure Darcos, Béatrice Gosselin, M. Marc Laménie, Mmes Marie Mercier, Marie-Pierre Monier, Guylène Pantel, Marie-Laure Phinera-Horth, Laurence Rossignol, Elsa Schalck, Anne Souyris, *vice-présidents* ; Mmes Marie-Do Aeschlimann, Agnès Evren, Jocelyne Antoine, *secrétaires* ; MM. Jean-Michel Arnaud, Hussein Bourgi, Mmes Colombe Brossel, Samantha Cazebonne, MM. Gilbert Favreau, Loïc Hervé, Mmes Micheline Jacques, Lauriane Josende, Else Joseph, Annie Le Houerou, Marie-Claude Lermytte, Brigitte Micouleau, Raymonde Poncet Monge, Olivia Richard, Marie-Pierre Richer, M. Laurent Somon, Mmes Sylvie Valente Le Hir, Marie-Claude Varailas, M. Adel Ziane.



---

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>9</b>
<b>PROPOS INTRODUCTIF D'ÉRIC KERROUCHE, VICE-PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉCENTRALISATION .....</b>	<b>11</b>
<b>PROPOS INTRODUCTIF DE DOMINIQUE VÉRIEN, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.....</b>	<b>13</b>
<b>PROPOS INTRODUCTIF DE JEAN-FRANÇOIS RAPIN, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES .....</b>	<b>15</b>
<b>PROPOS INTRODUCTIF DE MICHAËL QERNEZ, MAIRE DE QUIMPERLÉ, PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AFCCRE.....</b>	<b>17</b>
<b>PROPOS INTRODUCTIF D'ANA GALLEGO TORRES, DIRECTRICE GÉNÉRALE JUSTICE ET CONSOMMATEURS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE .....</b>	<b>19</b>
<b>1ÈRE TABLE RONDE : « NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : QUELS OBJECTIFS ? QUELLE DÉCLINAISON NATIONALE ET TERRITORIALE ? » .....</b>	<b>23</b>
<i>TABLE RONDE ANIMÉE PAR GUYLÈNE PANTEL, VICE-PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES, VICE-PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....</i>	<i>23</i>
<i>INTERVENTION DE MÉLANIE LEPOULTIER, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS.....</i>	<i>25</i>
<i>INTERVENTION DE GRÂCE LOKIMBANGO, ADJOINTE AU MAIRE DE LONGJUMEAU, CHARGÉE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE, DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE L'ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES .....</i>	<i>29</i>
<b>TEMPS D'ÉCHANGES.....</b>	<b>33</b>

---

<b>2<sup>E</sup> TABLE RONDE : « LA CHARTE EUROPÉENNE, UN OUTIL POLITIQUE ET PROGRAMMATIQUE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » .....</b>	<b>39</b>
<i>TABLE RONDE ANIMÉE PAR ÉRIC KERROUCHE, VICE-PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉCENTRALISATION.....</i>	<i>39</i>
<i>INTERVENTION DE SYLVIE GUERRY-GAZEAU, VICE-PRÉSIDENTE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE DE CLAVETTE, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE DE L'AFCCRE .....</i>	<i>43</i>
<i>INTERVENTION D'ANNE RUDISUHLI, CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES EUROPÉENNES DES BOUCHES-DU-RHÔNE, MEMBRE DU COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EMPLOI ET INCLUSION DE L'AFCCRE.....</i>	<i>47</i>
<i>INTERVENTION DE CAROL THOMAS, CONSEILLÈRE GOUVERNANCE, ÉGALITÉ, DÉMOCRATIE LOCALE, CCRE .....</i>	<i>51</i>
<i>TEMPS D'ÉCHANGES.....</i>	<i>53</i>
<b>CLÔTURE DU COLLOQUE .....</b>	<b>57</b>
<b>INTERVENTION D'ANNICK BILLON, VICE-PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.....</b>	<b>57</b>
<b>PHOTOS DU COLLOQUE.....</b>	<b>59</b>

---

## PROGRAMME

### PROPOS INTRODUCTIFS



**Éric KERROUCHE**

Vice-Président de la délégation aux  
collectivités territoriales et à la décentralisation



**Dominique VÉRIEN**

Présidente de la délégation aux droits de femmes  
et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



**Jean-François RAPIN**

Président de la commission des affaires européennes



**Michaël QUERNEZ**

Maire de Quimperlé,  
Premier vice-président du conseil régional de Bretagne,  
Secrétaire général de l'AFCCRE



**Ana GALLEGO TORRES**

Directrice générale de la Direction générale Justice et  
consommateurs de la Commission européenne  
*(en visioconférence)*

TABLE RONDE « NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES : QUELS OBJECTIFS ? QUELLE DÉCLINAISON NATIONALE ET TERRITORIALE ? »



Sous la **présidence** de **Guylène PANTEL**  
Vice-Présidente de la délégation aux droits des femmes  
et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Vice-présidente de la délégation  
aux collectivités territoriales et à la décentralisation



**Intervention de Mélanie LEPOULTIER**  
Vice-Présidente du Conseil Départemental du Calvados,  
Maire de Sommervieu, Vice-Présidente de Bayeux Intercom,  
Présidente de la Délégation Française du Congrès des Pouvoirs  
Locaux et Régionaux de l'Europe, Présidente déléguée de l'AFCCRE,  
Vice-Présidente du CCRE



**Intervention de Grâce LOKIMBANGO**  
adjointe au maire de Longjumeau, chargée de la participation  
citoyenne, la démocratie locale et de l'égalité femmes-hommes

**Temps d'échange**

TABLE RONDE « la Charte européenne, un outil politique et programmatique  
au service de l'égalité entre les femmes et les hommes »



Sous la présidence d'**Éric KERROUCHE**  
Vice-Président de la délégation aux  
collectivités territoriales et à la décentralisation



**Intervention de Sylvie GUERRY-GAZEAU**  
Vice-Présidente de l'Agglomération de La Rochelle, Conseillère municipale  
déléguée de Clavette, Présidente de la Commission pour l'égalité des  
femmes et des hommes dans la vie locale de l'AFCCRE



**Intervention d'Anne RUDISUHLI**  
Conseillère départementale déléguée  
aux affaires européennes des Bouches du Rhône,  
Membre du Comité européen des Régions, Présidente de la Commission  
Emploi et Inclusion sociale de l'AFCCRE



**Intervention de Carol THOMAS**  
Conseillère gouvernance, égalité, démocratie locale, CCRE

**Temps d'échange**



## AVANT-PROPOS

Le mardi 28 avril 2026, la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation et la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat ont organisé, en partenariat avec l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), un colloque consacré aux vingt ans de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, intitulé « *Égalité entre les femmes et les hommes, quels objectifs européens ? Quelles contributions des collectivités territoriales ?* ».

Lancée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) avec le soutien de la Commission européenne, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale rassemble aujourd'hui plus de 2 000 signataires dans 36 pays, dont 418 collectivités françaises. En 2022, elle a été actualisée pour intégrer les enjeux apparus depuis sa création : violences en ligne, violences faites aux femmes élues, intersectionnalité, inclusion numérique, droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Vingt ans après son adoption, cet instrument demeure plus que jamais d'actualité : il incarne l'exigence d'une égalité entre les femmes et les hommes qui se construit patiemment, dans la durée, au sein de l'ensemble des politiques publiques.

Le colloque s'est tenu dans un contexte marqué, d'une part, par la présentation, le 5 mars 2026, de la nouvelle stratégie européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2026-2030 ; et, d'autre part, par les élections municipales de mars 2026, qui constituaient une opportunité renouvelée d'accroître la représentation des femmes dans les exécutifs locaux. Ce contexte est cependant assorti d'une préoccupation : à l'échelle européenne comme en France, les droits des femmes font aujourd'hui l'objet de remises en cause inédites, portées notamment par la montée des mouvements masculinistes, sur lesquels la délégation aux droits des femmes conduit par ailleurs des travaux spécifiques.

Le colloque a été ouvert par Éric Kerrouche, vice-président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Dominique Vérien, présidente de la délégation aux droits des femmes, et Jean-François Rapin, président de la commission des affaires européennes. En outre, Michaël Quernez, maire de Quimperlé, premier vice-président du conseil régional de Bretagne et secrétaire général de l'AFCCRE, a apporté le témoignage concret des collectivités engagées. Enfin, Ana Gallego Torres, directrice générale Justice et consommateurs de la Commission européenne, est intervenue en visioconférence pour présenter les orientations de la nouvelle stratégie européenne.

Les travaux se sont ensuite déroulés en deux tables rondes complémentaires.

La première, présidée par Guylène Pantel, vice-présidente des deux délégations, était consacrée aux objectifs de la nouvelle stratégie européenne et à sa déclinaison nationale et territoriale. Elle a permis d'entendre Mélanie Lepoutlier, présidente déléguée de l'AFCCRE et vice-présidente du CCRE, et Grâce Lokimbango, adjointe au maire de Longjumeau, sur les leviers disponibles pour les élus locaux : financements

européens, participation citoyenne, éducation à l'égalité, lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

La seconde table ronde, présidée par Éric Kerrouche, a été consacrée à la Charte comme outil politique et programmatique au service de l'égalité. Elle a réuni Sylvie Guerry-Gazeau, présidente de la commission pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de l'AFCCRE, Anne Rudisuhli, membre du Comité européen des régions, et Carol Thomas, conseillère gouvernance et égalité au CCRE.

Ces échanges ont mis en lumière trois grands enjeux. En premier lieu, la question de la représentation politique des femmes dans les exécutifs locaux : si les élections municipales de mars 2026 ont confirmé la progression de la parité dans les conseils municipaux, les fonctions exécutives demeurent très majoritairement exercées par des hommes, et les intercommunalités demeurent, dans ce domaine, le maillon le plus faible, tant du point de vue de la représentation des femmes dans leurs exécutifs que de leur engagement dans la Charte. En deuxième lieu, le rôle des collectivités territoriales comme actrices à part entière des politiques d'égalité : employeuses, acheteuses publiques, organisatrices du cadre de vie, elles disposent de leviers concrets pour agir dans tous les domaines que couvre la Charte – urbanisme, services publics, marchés publics, éducation, santé. En troisième lieu, la nécessité d'une articulation renforcée entre les niveaux européen, national et local, afin que les ambitions de la stratégie 2026-2030 se traduisent effectivement en politiques territoriales.

Le colloque du 28 avril 2026 a ainsi confirmé que la Charte européenne reste, vingt ans après son adoption, un outil vivant et adapté aux réalités du terrain : à la fois cadre structurant pour les collectivités qui s'engagent, vecteur d'échanges de bonnes pratiques à l'échelle européenne, et levier de mobilisation face aux reculs observés. Son effectivité repose toutefois sur une condition : que l'engagement de la signature se traduise en plans d'action concrets, évalués et rendus publics. Les débats ont rappelé avec force que l'égalité entre les femmes et les hommes ne tombe pas du ciel : elle se construit, acte après acte, dans chacun de nos territoires.

**PROPOS INTRODUCTIF D'ÉRIC KERROUCHE,  
VICE-PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION AUX COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ET À LA DÉCENTRALISATION**

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je suis heureux d'ouvrir aujourd'hui cette table ronde, en lieu et place de mon collègue Bernard Delcros, qui regrette de ne pouvoir se joindre à nous, retenu en commission mixte paritaire.

Cette réunion est organisée en commun avec la délégation aux droits des femmes, présidée par Dominique Vérien et en partenariat avec l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE). Nous avons souhaité y inviter les membres de la commission des affaires européennes et de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Cette association large n'est pas le fruit du hasard : elle reflète exactement la nature du sujet qui nous réunit, un sujet qui est à la fois territorial, politique et profondément européen.

Nous sommes ici pour célébrer les vingt ans de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Vingt ans, c'est à la fois peu et beaucoup : peu, au regard du chemin qui reste à parcourir ; beaucoup, au regard de ce que cette charte nous a permis de construire, progressivement, à l'échelle de tout un continent.

Lancée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) avec le soutien de la Commission européenne, la charte compte aujourd'hui plus de 2 000 signataires dans 36 pays, dont 417 collectivités françaises. Ce chiffre n'est pas anodin : 2 000 collectivités européennes ont ainsi affirmé que l'égalité entre les femmes et les hommes n'était pas une déclaration d'intention ; elles se sont engagées à agir, concrètement, sur nos territoires.

C'est bien là la force de cette charte : elle oblige et nous oblige. Elle engage ses signataires à élaborer un plan d'action dans les deux ans et à décliner cet engagement dans l'ensemble de leurs compétences : emploi, éducation, garde d'enfants, logement, culture, sport ou marchés publics. Ce document couvre ainsi l'ensemble du spectre de ce que font les collectivités au quotidien pour leurs habitants.

En 2022, la charte a été actualisée pour intégrer les enjeux apparus depuis sa création : les violences en ligne, les violences faites aux élues, l'intersectionnalité, le télétravail, l'inclusion numérique, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Une telle mise à jour dit beaucoup malheureusement sur l'état du monde et sur la nécessité, plus pressante que jamais, de ne pas baisser la garde.

En effet, le contexte dans lequel nous nous réunissons n'est pas serein. Nous observons en Europe, et au-delà, un recul manifeste des droits des femmes. La violence, notamment en ligne, progresse. Des acquis que nous pensions

solides sont remis en question. Dans ce contexte, le fait que la Commission européenne ait présenté, le 5 mars dernier, une nouvelle stratégie européenne pour l'égalité 2026-2030 est un signal fort. Nous sommes là pour en discuter, pour comprendre comment elle se déclinera au niveau national et territorial, et pour faire entendre la voix des collectivités dans ce dialogue.

Les collectivités territoriales ne sont pas de simples exécutantes des politiques nationales et européennes. Elles en sont des actrices à part entière, souvent en première ligne, au plus près des réalités vécues par les habitants. Elles sont employeuses, acheteuses, prestataires de services, animatrices de la vie locale. Et dans chacun de ces rôles, elles ont les moyens d'agir en faveur de l'égalité.

C'est ce que nos échanges vont illustrer, au travers de deux tables rondes, qui interrogeront d'abord les objectifs de la nouvelle stratégie européenne et leur déclinaison territoriale, puis le rôle concret de la charte comme outil politique et programmatique pour les collectivités.

Je forme le vœu que cette journée soit utile aux élus ici présents pour renforcer ou initier leurs engagements, qu'elle soit utile au dialogue entre les collectivités, l'État et les institutions européennes, mais aussi, plus modestement, aux travaux que le Sénat conduira sur ces sujets.

**PROPOS INTRODUCTIF DE DOMINIQUE VÉRIEN,  
PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je suis très heureuse d'ouvrir, à mon tour, ces travaux consacrés aux vingt ans de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Je salue évidemment le rôle de l'AFCCRE, qui est essentiel pour faire vivre cette charte sur le terrain, au plus près des collectivités. Car c'est bien là que se joue, concrètement, l'égalité : dans les politiques publiques locales, dans les services rendus à la population, ainsi que dans l'organisation même de la vie démocratique locale.

Vingt ans après son adoption, cette charte demeure d'actualité et nous rappelle une évidence, qui est aussi une exigence : l'égalité entre les femmes et les hommes est un processus continu : elle se construit, patiemment, dans l'ensemble des politiques publiques.

C'est précisément cette conviction qui guide les travaux de la délégation aux droits des femmes du Sénat. Au fil des années, nos rapports ont mis en lumière la persistance d'inégalités structurelles, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi ou à la santé, des écarts de rémunération, de la répartition des responsabilités familiales, de la situation des mères isolées ou des femmes sans abri et, plus largement, des violences faites aux femmes. Ils ont aussi souligné combien ces inégalités prenaient des formes spécifiques selon les territoires, et appellent donc des réponses adaptées, au plus près du terrain.

C'est tout l'intérêt de la charte européenne que de proposer un cadre structurant, mais surtout une dynamique qui invite les collectivités à s'engager, à se fixer des objectifs, et à inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans la durée.

Comme l'a rappelé M. le vice-président, le contexte dans lequel nous nous réunissons n'est pas serein. Il est en effet marqué par des remises en cause très fortes des droits des femmes, y compris en Europe, et je vous invite, à cet égard, à suivre les travaux éclairants sur les mouvements masculinistes que mène actuellement notre délégation. Dans ce contexte, l'engagement des collectivités en faveur de l'égalité est plus que jamais indispensable : face à la montée des discours hostiles à l'égalité, il nous faut sans cesse renouveler nos approches. C'est tout le sens des échanges que nous aurons cet après-midi autour de nos deux tables rondes.

Au fond, la question qui nous rassemble est simple : comment faire en sorte que le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, que nous partageons, devienne, partout dans nos territoires, une réalité vécue ? C'est à cette condition que nous pourrions donner tout son sens à cet anniversaire, non comme une simple célébration, mais comme une étape dans un engagement qui doit se poursuivre et s'amplifier.



**PROPOS INTRODUCTIF DE JEAN-FRANÇOIS RAPIN,  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES**

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je suis très heureux d'être parmi vous cet après-midi pour célébrer les vingt ans de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qui a été lancée par le Conseil des communes et régions d'Europe.

Cette charte est vivante : elle a été actualisée en 2022 pour prendre en compte de nouveaux sujets liés notamment au numérique et au développement de l'intelligence artificielle, au développement durable ou à la lutte contre le changement climatique, mais aussi aux menaces qui pèsent plus spécifiquement sur les représentantes élues.

En tant que président de la commission des affaires européennes, je me félicite de cette initiative qui donne du sens à la construction européenne, parfois décriée, en mettant en exergue le rôle essentiel de nos territoires et de leurs élus. Encourager le dialogue et le partage de bonnes pratiques entre États membres, mais également faire en sorte que les décisions prises par les institutions de l'Union européenne (UE) prennent réellement en compte nos réalités nationales et locales. Tel est le sens du travail que nous menons.

Je veux ainsi saluer le rôle particulier de l'AFCCRE, qui est un porte-voix important des collectivités françaises dans la sphère européenne, tant d'ailleurs au niveau de l'Union européenne qu'au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Je sais que vous avez rencontré récemment le ministre délégué chargé de l'Europe, Benjamin Haddad, en présence notamment de notre collègue Christophe Chaillou, qui siège à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Vous lui avez rappelé la nécessaire territorialisation de la politique de cohésion dans le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne – c'est notre cheval de bataille quotidien –, ainsi que l'intérêt de l'accompagnement des élus dans la mobilisation des fonds européens.

Je vous signale à cette occasion que la commission des affaires européennes a adopté tout récemment une proposition de résolution européenne s'opposant notamment à la renationalisation de la politique de cohésion et à la mise en concurrence entre politique de cohésion et politique agricole commune.

L'Europe irrigue nombre de nos politiques nationales et locales, et elle agit également pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, qui compte parmi les valeurs fondamentales de l'Union européenne depuis le traité de Rome de 1957. Cette égalité est aujourd'hui consacrée à l'article 2 du traité sur l'Union européenne et à l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui garantit l'égalité dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération.

Ces dernières années, plusieurs textes importants ont ainsi été adoptés par les institutions de l'Union européenne dans le cadre de la stratégie pour l'égalité de genre 2020-2025. Je pense à la directive sur la transparence salariale ou à la directive pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La commission des affaires européennes avait d'ailleurs adopté une proposition de résolution européenne présentée par nos collègues Nathalie Goulet et Annick Billon visant à demander à la Commission européenne de renforcer la lutte contre les violences de genre. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, l'Union européenne est également partie à la convention d'Istanbul, ce qui constitue un pas important.

Le 7 mars 2025, la Commission européenne avait adopté une feuille de route pour les droits des femmes et tout récemment, le 5 mars dernier, elle a adopté une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité de genre pour la période 2026-2030, qui constitue la feuille de route de son action pour les prochaines années. Cette stratégie souligne que les collectivités locales et régionales jouent un rôle central dans la promotion de l'égalité de genre et d'une représentation politique égale. La directrice générale de la Commission, Mme Gallego Torres, y reviendra certainement plus en détail. Je veux pour ma part insister sur la nécessité d'agir à tous les niveaux au regard des enjeux et de la dynamique que nous constatons.

En effet, malgré des avancées récentes significatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les progrès réalisés en la matière font aujourd'hui l'objet de contestations et de tentatives de recul dans plusieurs États. L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes suggère qu'au rythme actuel des changements, il faudrait cinquante ans à l'Union européenne pour parvenir à une pleine égalité entre les hommes et les femmes. Il est donc essentiel d'agir à tous les niveaux, et je suis convaincu que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est un instrument important pour parvenir à la pleine égalité entre les femmes et les hommes. En tout cas, l'Union européenne montre l'exemple. La présidence des instances qui forment les piliers de l'Union, le Parlement européen et la Commission européenne, est occupée par des femmes. C'est un signal fort.

Il ne suffit pas, toutefois, d'adopter la plus belle stratégie du monde et de beaux textes juridiques ; il faut aussi les appliquer pleinement, y compris dans le domaine du numérique, à des plateformes parfois récalcitrantes pour se conformer à la réglementation européenne. C'est un combat que mène le Sénat, mais sur le terrain concrètement, ce sont les collectivités territoriales, dans la logique de subsidiarité, qui sont en première ligne dans le déploiement de politiques publiques favorisant une pleine égalité entre les femmes et les hommes.

« *Mettre l'Europe au cœur de l'action locale* », ce leitmotiv de l'AFCCRE est essentiel, mais « *mettre l'action locale au cœur de l'Europe* » est également l'un de nos défis communs. Vous pouvez en tout cas compter sur notre soutien.

**PROPOS INTRODUCTIF DE MICHAËL QERNEZ, MAIRE DE QUIMPERLÉ,  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AFCCRE**

En tant que maire, je suis très heureux d'intervenir dans cette table ronde organisée au Sénat, la chambre des collectivités locales et territoriales. Permettez-moi de saluer le sénateur Christophe Chaillou, qui a été le délégué général de l'AFCCRE, ainsi que son nouveau directeur, Christophe Moreux et toute l'équipe qui est ici présente. Ce moment est très important pour l'AFCCRE et je remercie la délégation aux collectivités territoriales de nous accueillir de nouveau. Nous avons déjà eu en effet l'occasion d'échanger sur un certain nombre de sujets comme ceux du statut de l'élu, de la décentralisation ou de la contractualisation.

Nous célébrons donc le vingtième anniversaire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Le 5 mars dernier, la Commission européenne, qui en est à l'initiative, a d'ailleurs statué sur sa nouvelle stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et je salue sa représentante, Mme Gallego Torres. Permettez-moi de saluer également mes collègues ici présents, élus au sein de l'AFCCRE ou du CCRE, ainsi que celles et ceux qui ont impulsé par le passé cette initiative auprès des collectivités territoriales.

Les initiatives européennes sont parfois décriées, mais sans ces droits fondamentaux et cette charte de l'égalité, nous ne serions pas présents aujourd'hui. Comme nous y a invités M. le Président Rapin, nous devons porter haut et fort l'idée de la construction européenne et de l'égalité entre les femmes et les hommes, et continuer à le faire dans de bonnes conditions.

Je souhaite aujourd'hui témoigner de ce que nous pouvons faire à l'échelle locale. En tant que maire de Quimperlé depuis 2014, ma première initiative a été de former un exécutif municipal paritaire composé de cinq femmes et de quatre hommes, et de confier ces sujets à l'une de mes adjointes. Nous avons donc une adjointe à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la vie associative et aux solidarités internationales, tout étant intimement lié.

Notre petite cité de 13 000 habitants a signé la charte européenne, ainsi que sa version actualisée en 2023. Nous avons bâti par ailleurs deux plans d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sont au cœur de notre action municipale. Nous avons, par exemple, sensibilisé les 200 associations de notre cité à ces sujets. Au-delà des valeurs, nous les accompagnons au travers de bonus pour l'égalité femmes-hommes dans les subventions municipales. Nous en sommes très fiers : s'il y a bien un creuset de l'engagement citoyen, ce sont les associations.

Évidemment, notre collectivité doit être exemplaire. À Quimperlé, plus aucun recrutement ne se fait sans jury paritaire, et il n'est plus concevable de faire autrement. S'il peut y avoir des métiers dits techniques, les femmes peuvent tout à fait évaluer les compétences des uns et des autres. Par ailleurs, les hommes sont évidemment présents dans les jurys, même si certains métiers de la solidarité ou du social peuvent être considérés comme féminins ou genrés – trop d'ailleurs. Tout cela est très important.

Enfin, à Quimperlé, le 8 mars dure une semaine et toute la collectivité est engagée dans cet événement. Notre conservatoire, notre cinéma, notre médiathèque, toutes les associations sont mobilisés. Nous avons fêté en mars dernier la onzième édition du festival Sous les paupières des femmes, un moment extrêmement important pour notre cité, pendant lequel des centaines de femmes et d'hommes viennent porter ces valeurs sans jamais oublier l'idée de la construction européenne.

Je souhaitais enfin évoquer une fierté : nous avons convaincu notre intercommunalité et les seize communes qui la composent d'avoir un exécutif paritaire et d'adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Après le renouvellement municipal qui vient de s'opérer, nous sommes évidemment très attentifs à ce que les nouvelles élues et les nouveaux élus puissent porter de nouveau haut et fort ces valeurs. La ville de Quimperlé ayant été en pointe sur ces sujets, nous serons également attentifs à ce qui se fera dans les autres communes. Mon message est le suivant : de l'Europe aux territoires, nous devons porter les mêmes valeurs. Ce que nous faisons à Quimperlé, nous le faisons sous l'égide de l'AFCCRE, dont nous sommes membres depuis 2014.

Je vous prie d'excuser notre président Philippe Laurent. Il vous salue et se joint à moi pour vous remercier de nous offrir ces conditions de dialogue, ainsi que cette possibilité de témoigner de ce que peuvent faire les associations d'élus quand elles sont engagées.

## PROPOS INTRODUCTIF D'ANA GALLEGO TORRES, DIRECTRICE GÉNÉRALE JUSTICE ET CONSOMMATEURS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Je vous remercie vivement de m'avoir invitée à vous présenter la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2026-2030. Il s'agit d'un plan ambitieux pour une Europe où l'égalité est non seulement un principe, mais une réalité, une Europe qui propose les mêmes opportunités à toutes et à tous, une Europe qui affiche une tolérance zéro à l'égard des violences faites aux femmes sous toutes leurs formes.

L'égalité ne doit pas être un idéal abstrait. Il est très inspirant de connaître le témoignage de première main des responsables politiques qui font de l'égalité un engagement quotidien. L'égalité doit se concrétiser dans nos régions, nos villes et nos communautés locales. L'Europe et ses États membres ont accompli des avancées majeures en la matière depuis la création de l'Union européenne. L'égalité entre les femmes et les hommes est en effet l'une des valeurs clés de l'Union, notamment grâce à l'adoption de directives historiques. Elle a été renforcée en Europe, en particulier durant le dernier mandat.

Nous faisons face aujourd'hui à un mouvement de repli et à une polarisation croissante, en particulier chez les jeunes. Le message central de la stratégie européenne est clair : l'Union doit montrer l'exemple en interne, mais aussi sur la scène internationale, alors que l'égalité recule ailleurs dans le monde. Les institutions européennes ne peuvent pas agir seules ; les autorités locales et régionales sont des partenaires indispensables.

Il y a vingt ans, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a marqué en France une étape historique en rassemblant les collectivités autour de cet objectif. Aujourd'hui, son principe reste tout à fait valable. Les changements se construisent au plus près des citoyens et des citoyennes.

Cette stratégie est complète. Elle couvre différents aspects de la vie, en ligne comme hors ligne, avec trente actions clés pour combler les écarts persistants en matière d'emploi, de salaire, de retraite et d'investissement. Elle aborde aussi de nouveaux défis, comme la cyberviolence ou les risques liés à l'intelligence artificielle, tout en réaffirmant l'engagement ferme de la Commission à mettre en œuvre et à faire respecter les acquis européens pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La stratégie affirme haut et fort que l'égalité doit profiter à toutes et à tous, que ce soit en adoptant une approche intersectionnelle pour soutenir les femmes confrontées à des discriminations multiples ou en s'adressant aux hommes et aux garçons, en les encourageant par exemple à s'orienter davantage vers les secteurs du soin et de l'éducation ou à prendre des congés parentaux. L'égalité nous concerne tous.

La stratégie vise en tout premier lieu à mettre fin aux violences faites aux femmes. Dans l'Europe d'aujourd'hui, une femme sur trois subit des violences sexistes et dix-huit femmes sont tuées chaque semaine. Ces chiffres sont à la fois effrayants et inacceptables. La Commission soutient les États membres dans la mise en œuvre de la directive relative à la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette directive historique renforce la prévention, la protection des victimes et la responsabilisation des agresseurs.

La stratégie s'attaque aussi aux violences en ligne, telles que le harcèlement, les menaces ou les *deepfakes*, qui sont tout aussi destructrices. Grâce au règlement sur les services numériques (DSA) et au futur plan contre le cyberharcèlement, les plateformes devront assumer leurs responsabilités. Les femmes ne doivent pas être exclues des espaces numériques essentiels à la vie publique. Or, malheureusement, la violence absolument épouvantable que l'on y trouve chasse très souvent les femmes de ces espaces.

Notre deuxième priorité est la santé des femmes. Jusqu'à présent, les systèmes de santé ont trop souvent ignoré les spécificités féminines, entraînant des sous-diagnoses et une minimisation de la douleur, par exemple pour les maladies cardiaques, l'endométriose et les conséquences de la ménopause. Autre sujet, le harcèlement sexuel au travail est interdit par la législation européenne, mais les mécanismes de prévention, de signalement et de soutien aux victimes sont clairement insuffisants. Si l'Union européenne dispose d'un cadre solide en matière de santé et de sécurité au travail, des mesures supplémentaires, y compris d'éventuelles mesures législatives, sont nécessaires pour prévenir le harcèlement sexuel au travail en tant que risque psychosocial et pour y remédier. En la matière, nous nous engageons à collaborer avec les agences de l'Union européenne, notamment par un soutien pratique aux employeurs et aux travailleurs, ainsi que par la prévention et la détection du harcèlement sexuel dans le cadre de la campagne « *Lieux de travail sains* » de 2027.

Afin de garantir que les médicaments soient aussi sûrs et efficaces pour les femmes que pour les hommes, la Commission, en collaboration avec l'Agence européenne des médicaments, étudiera la faisabilité de la mise en place d'un contrôle systématique tenant compte du genre tout au long du cycle de vie des médicaments à usage humain, y compris dans la recherche et le développement.

Notre troisième priorité est l'autonomisation économique et la compétitivité. L'égalité est aussi un levier de croissance. L'écart salarial, qui s'élève actuellement à 11 % dans l'ensemble de l'Union européenne, ainsi que l'écart d'emploi coûtent des centaines de milliards d'euros par an. L'Europe est en train de perdre une part de sa compétitivité à cause de ces phénomènes. La directive sur la transparence des salaires est un outil clé. Nous visons à faire de l'Europe un leader pour les femmes dans la recherche, l'innovation et les start-up d'ici à 2030.

Dans le cadre du projet *Girls Go STEM*, nous formerons un million de filles aux carrières scientifiques d'ici à 2028. Les hommes sont tout aussi nécessaires que les femmes pour faire de l'égalité une réalité. Grâce au projet *Boys in Care*, nous encouragerons leur présence dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'administration.

Pour une égalité au travail, il faut aussi une égalité au sein des foyers. Nous proposerons un pacte européen des soins pour un partage équitable des responsabilités et des charges familiales. Par ailleurs, quatre jeunes femmes sur dix subissent du harcèlement au travail, ce qui est intolérable. Les futurs actes en faveur des emplois de qualité renforceront aussi la prévention du harcèlement au travail.

Enfin, la stratégie vise à augmenter la représentation féminine dans la vie publique et politique. Les femmes représentent 50 % de la population générale, mais seulement un tiers des parlementaires et des ministres au sein de l'Union. Ce déséquilibre affaiblit nos démocraties : faute d'engager les femmes à proportion de ce qu'elles représentent dans la société, nous sommes en train de perdre des talents.

Les femmes en politique font face à des menaces et à du harcèlement, surtout en ligne, il faut le dire. Nous présenterons une recommandation sur la sécurité en politique pour les protéger et nous lutterons contre les discours de haine qui polarisent la société. Le simple fait de visualiser ces problèmes et de les mettre en lumière doit suffire pour mener un dialogue constructif et pour améliorer la situation.

En conclusion, la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030 vise à bâtir une Europe où les genres ne limitent pas les opportunités des uns et des autres, que ce soit en matière de justice, de prospérité ou de renforcement démocratique. Cette stratégie est un pas vers l'Europe en laquelle nous croyons, une Europe plus juste, plus compétitive et plus démocratique.

Ensemble, avec les élus nationaux et locaux, la société civile et les citoyennes et citoyens, nous pouvons transformer ces objectifs en réalité. C'est en cela que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale demeure un outil clé. Sa mise à jour en 2022, en intégrant une approche intersectionnelle, prouve son actualité et son importance. Je félicite donc tous les signataires locaux et régionaux pour avoir revitalisé cet accord significatif. Je salue votre combat quotidien pour faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes puissent jouir de droits égaux et vous remercie de votre intérêt.



**1ÈRE TABLE RONDE : « NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : QUELS OBJECTIFS ?  
QUELLE DÉCLINAISON NATIONALE ET TERRITORIALE ? »**

**TABLE RONDE ANIMÉE PAR GUYLÈNE PANTEL,  
VICE-PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES, VICE-PRÉSIDENTE  
DE LA DÉLÉGATION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je suis ravie d'intervenir devant vous avec ma double casquette de vice-présidente de la délégation aux collectivités territoriales et de la délégation aux droits des femmes.

Notre première table ronde est consacrée aux objectifs de la nouvelle stratégie européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2026-2030, présentée en mars dernier par la Commission européenne, et à sa déclinaison nationale et territoriale. Nous questionnerons notamment la prise en compte de la contribution des collectivités territoriales à la mise en œuvre de cette stratégie, mais également la façon dont l'action des collectivités territoriales contribue à la réalisation des objectifs nationaux et européens. Nous nous intéresserons également au soutien actuel de l'Union européenne aux actions engagées par les collectivités territoriales au travers, notamment, de ses financements, mais aussi aux attentes des collectivités à l'égard de l'UE dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel.

Au cours de l'année 2021, j'ai moi-même été l'un des huit corapporteurs, au sein de notre délégation aux droits des femmes, d'une mission d'information sur les inégalités dont souffrent les femmes dans les territoires ruraux. Notre rapport, publié en octobre 2021 à la veille de la Journée internationale des femmes rurales et intitulé *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité*, faisait le constat d'un impensé de l'action publique en faveur des territoires ruraux : celui de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il avait permis notamment de faire un large tour d'horizon de la situation des femmes dans les territoires ruraux, à travers le prisme de huit grandes thématiques transversales : la mobilité au cœur de l'articulation des temps de vie des femmes, la jeunesse et l'orientation scolaire et universitaire, l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, l'entrepreneuriat au féminin, le métier d'agricultrice, la santé et l'accès aux soins, la lutte contre les violences intrafamiliales et, enfin, l'engagement politique.

Autant de politiques publiques qui nécessitent une prise en compte spécifique des besoins réels des femmes dans nos territoires afin de s'inscrire dans un processus durable d'égalité territoriale. Nous sommes en effet convaincus que l'aménagement du territoire ne peut se penser sans intégrer la dimension égalité femmes-hommes et qu'inversement, les politiques d'égalité doivent systématiquement inclure une réflexion territoriale.

Cette articulation entre les politiques publiques en faveur de l'égalité, d'une part, et des territoires, d'autre part, ne pourra pas se faire sans le soutien de l'Union européenne. Nous sommes aussi convaincus qu'une convergence de vues et d'intérêts entre les représentantes et représentants des collectivités territoriales de toute l'Europe sera une force pour promouvoir et décliner sur le plan national ces politiques d'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Pour cela, commençons par accroître l'engagement politique des femmes au sein de nos collectivités, mais aussi et surtout, leur accès aux responsabilités locales. Si des progrès réels ont été accomplis grâce aux avancées législatives en faveur de la parité, ces derniers restent insuffisants. À l'issue des dernières élections municipales de mars 2026, les femmes représentaient environ 48 % des conseillers municipaux, et même 52 % dans les communes de plus de 1 000 habitants. C'est une nette progression par rapport à 2020. En revanche, les inégalités demeurent très marquées au niveau des fonctions exécutives : moins d'une commune sur quatre est dirigée par une femme, avec un peu moins de 23 % de femmes maires.

Pour débattre de ces sujets passionnants, je suis ravie d'accueillir Mme Mélanie Lepoutier, vice-présidente du conseil départemental du Calvados, maire de Sommervieu, vice-présidente de Bayeux Intercom, présidente de la délégation française du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, présidente déléguée de l'AFCCRE et vice-présidente du CCRE et Mme Grâce Lokimbango, adjointe au maire de Longjumeau, chargée de la participation citoyenne, de la démocratie locale et de l'égalité femmes-hommes.

Madame Lepoutier, pouvez-vous nous éclairer sur l'accueil réservé par les réseaux de collectivités territoriales à la nouvelle stratégie européenne, sur les enjeux que représentent pour elles une action et des financements européens ambitieux ? En outre, en votre qualité de présidente de la délégation française du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, pouvez-vous faire le point sur les travaux conduits en matière de lutte contre les violences sexistes en direction des femmes élues ?

**INTERVENTION DE MÉLANIE LEPOULTIER,  
VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS**

Je vous remercie de nous offrir ce temps de célébration à l'occasion de ce vingtième anniversaire ; il nous permettra de souligner le travail accompli, mais aussi le chemin qui reste à parcourir.

L'égalité entre les femmes et les hommes, qui figure parmi les principes fondateurs de l'Union européenne et qui est d'ailleurs mentionnée dans le traité sur l'Union, est ancrée dans l'ADN européen. Elle implique des réalisations très concrètes. La directive européenne de 2023 sur la transparence des rémunérations, qui doit faire l'objet d'une déclinaison législative en France avant le mois de juin, ainsi que la directive de 2024 sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes ont déjà été largement évoquées. Point très important, l'égalité entre les femmes et les hommes est visée par la présidente Ursula von der Leyen dans les orientations 2024-2029. Vous avez également évoqué la feuille de route pour les droits des femmes, annoncée le 7 mars 2025, qui permettra, nous l'espérons, d'avancer sur ces sujets.

Si beaucoup de choses ont été faites, de nombreux progrès sont encore nécessaires dans de nombreux domaines. Je pense aux violences de genre, notamment en ligne, aux questions de santé et aux discriminations afférentes dans tous les territoires et dans tous les milieux, à la question des rémunérations et de l'autonomisation économique des femmes, à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, à l'égalité des chances dès le plus jeune âge, à l'éducation inclusive, ou encore à la participation politique et à la représentation des femmes dans la vie publique, mais aussi dans les conseils d'administration des entreprises.

Sur tous ces sujets, les collectivités disposent de leviers de proximité, peut-être plus adaptés et plus agiles pour agir très concrètement au quotidien. Pourtant, les collectivités territoriales sont assez mal identifiées dans les agendas européens. Qu'il s'agisse de planification urbaine, d'agenda urbain, ou des prix européens pour la ville inclusive, on a encore du mal à mettre les collectivités locales au cœur des dispositifs et des actions.

Pourtant, les financements existent. Le Fonds social européen (FSE) reste un fonds extrêmement important qui affiche aussi des priorités en la matière. Il représente 6,7 milliards d'euros pour la France entre 2021 et 2027. Le sujet de l'égalité est une priorité dite horizontale du fonds, qui s'accompagne d'actions dédiées visant, par exemple, la mise à l'abri des femmes victimes de violences ou l'entrepreneuriat des femmes.

Lorsque l'on aborde le financement, on pense évidemment à la politique de cohésion, qui est actuellement en pleine phase de négociations et dont 5 milliards d'euros sont consacrés à des projets liés à l'égalité. D'autres programmes, parfois plus confidentiels, concernent vraiment les territoires qui soutiennent notamment le partage d'expériences, qui est fondamental. C'est le

cas, par exemple, du programme Citoyens, égalité, droits et valeurs (Cerv), qui permet aussi aux territoires d'échanger sur ces sujets. J'espère que tous ces engagements seront confirmés dans la nouvelle programmation.

Au sein des deux assemblées du Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire et Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la question de l'égalité est fondamentale et assez transversale. Dans la déclaration de Reykjavik de 2023, il a ainsi été rappelé que *« l'égalité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés sont essentielles à l'État de droit, à la démocratie et au développement durable »*.

Si cette déclaration et le sommet de Reykjavik ont vraiment remis les droits humains au cœur du dispositif, le Conseil de l'Europe agit depuis de nombreuses années sur la question de l'égalité de genre. Ainsi, une stratégie 2024-2029 a été écrite en la matière. Elle vise à prévenir et combattre les stéréotypes, mais également à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que la violence domestique, à garantir aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à la justice, à assurer une part équilibrée des femmes et des hommes dans la vie politique publique, sociale et économique, à garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres face aux défis mondiaux et géopolitiques, ou encore à intégrer les questions d'égalité de genre et une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et toutes les mesures. Cet aspect transversal est fondamental.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, dont je préside la délégation française, est un bel espace de travail et d'échanges regroupant 300 représentants et 130 000 collectivités de 46 pays. Depuis 2011, il a imposé un quota de 30 % du sexe sous-représenté dans les délégations ; cela peut donc aussi concerner les hommes. Depuis 2010, la parité est requise dans les postes de vice-président. En outre, le Congrès travaille évidemment sur de nombreux rapports et adopte des recommandations et des résolutions. En 2020, la résolution sur la lutte contre les violences sexistes à l'égard des femmes en politique a représenté un engagement majeur et un fil rouge que nous poursuivons.

Quelques années plus tôt, dans sa résolution 404, en 2016, le Congrès avait insisté sur l'importance d'adopter et de mettre en œuvre la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lancée par le CCRE et dont nous fêtons les vingt ans aujourd'hui. Enfin, en 2011, le Conseil de l'Europe a adopté la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et les violences domestiques, dite convention d'Istanbul, qui est un texte extrêmement important.

Au Congrès, nous déclinons très fortement ces sujets dans la stratégie en matière de droits humains, le sommet de Reykjavik ayant remis les droits humains au cœur des travaux du Conseil de l'Europe. Je viens d'achever mon mandat en tant que rapporteure adjointe sur les droits humains et je n'ai eu de cesse de dire que les élus locaux, parfois sans en avoir pleinement conscience, en sont les garants et les artisans. Ils sont souvent des défenseurs des droits humains

qui s'ignorent, notamment en milieu rural ou dans les petites communes. L'égalité femmes-hommes est pourtant un de ces droits socles sur lesquels nous pouvons et nous devons agir, partout sur nos territoires. Vous l'avez dit, 2 000 signataires, c'est très bien et c'est si peu. Il y a donc encore certainement un travail de conviction très fort à mener. Le Conseil de l'Europe insiste sur l'approche transversale indispensable d'une telle stratégie, car elle se décline vraiment dans toutes les politiques : santé, mobilité, culture ou éducation.

Enfin, le Congrès se penche beaucoup sur les violences de tout type faites aux élus, qui touchent plus particulièrement les femmes. Lors de la session du mois de mars dernier, nous avons adopté un rapport à ce sujet qui s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du nouveau pacte démocratique pour l'Europe porté par le secrétaire général Alain Berset. À cet effet, une plateforme européenne de signalement de tels méfaits pourrait être créée. À l'image de la plateforme pour la sécurité des journalistes, elle pourrait permettre de quantifier, de qualifier les atteintes faites aux élus et aux élues, et d'observer de quelle manière les États mettent en œuvre des stratégies pour y répondre. Dans cette approche, le Congrès demeure une immense plateforme d'échange et de partage d'expérience. Nous devons également progresser sur la mise en œuvre de cette charte, notamment auprès des communes les plus rurales et les plus petites, qui sont souvent assez désemparées en la matière. Je crois beaucoup dans l'idée de mutualisation au sein de nos établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; elle doit créer l'émulation nécessaire et développer notre capacité d'action, en irriguant l'ensemble de nos territoires.



**INTERVENTION DE GRÂCE LOKIMBANGO, ADJOINTE AU MAIRE DE LONGJUMEAU,  
CHARGÉE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE, DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE  
L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

Je vous remercie de cette invitation, et plus particulièrement la présidente de la Délégation aux droits des femmes, la sénatrice Dominique Vérien, qui est marraine du programme « *Elles osent* », dont je suis responsable, lancé par l'Association des jeunes élus de France (Ajef), dont je suis aussi déléguée générale. Madame Vérien, vous avez accepté, dans le cadre de ce programme, d'accompagner quelques filleules, dont une qui a été élue dans sa ville, à Jossigny. Je tenais à vous en féliciter et à vous remercier pour votre soutien. Il y a des politiques qui font et qui ouvrent la voie ; cela fait plaisir !

Je m'exprimerai sur les sujets qui nous intéressent avec la double casquette d'élue et d'actrice associative de terrain. Je veux vous parler de confiance. Nous sortons d'une période électorale et la personne en qui nos concitoyens ont le plus confiance, en général, c'est le maire. Ils lui accordent en effet une plus grande confiance qu'au Président de la République, ou qu'aux députés et sénateurs, que, bien souvent, malheureusement, ils ne connaissent pas. Le maire, les conseillers municipaux et les adjoints au maire sont certes « *à portée de gifle* », comme on aime à le dire, mais ils sont les véritables relais et le véritable visage des institutions sur le terrain.

Je veux donc parler de confiance, car celle-ci se construit acte après acte. Généralement, quand on a été fidèle dans les petites choses, on se voit confier de grandes choses. Malheureusement, dans les lieux où cette confiance se crée, où le pouvoir se légitime, les femmes ont du mal à trouver leur place. La parité est dans les lois et dans les discours. Dans la ruralité, on a demandé et obtenu une parité plus forte. Toutefois, quand on regarde d'un peu plus près, on se rend compte que si les femmes sont présentes dans l'exécutif local, elles n'y exercent pas de pouvoir régalien.

Il est bien beau d'atteindre la parité, mais à quoi bon si toutes les femmes se retrouvent dans les secteurs du soin, de l'associatif, de l'enfance ou de l'éducation ? Quel pouvoir de direction et de décision donne-t-on réellement à ces femmes ? Où sont les femmes, alors qu'elles sont aussi compétentes dans les domaines financier ou militaire par exemple ? Les femmes doivent aussi penser l'urbanisme. Ce sont des projets qui les concernent. Comment penser l'avenir ? Comment penser le paysage ? Il y a si peu de femmes maires, si peu de femmes avec des délégations de fond. On parle ici non plus de défaut de représentation, mais de défaut de confiance institutionnelle, alors que les citoyens, eux, leur accordent cette confiance.

La ville façonne notre rapport au monde. Elle est notre premier repère, c'est là que l'on grandit. Quand les bâtiments sont trop gris, les gens sont plus malheureux. L'école ou encore l'hygiène de vie relèvent de la compétence de la mairie. C'est donc le lieu où tout commence, y compris les inégalités.

Monsieur le Président Rapin, je suis très heureuse qu'il y ait des femmes comme Mme von der Leyen ou encore Mme Lagarde à la tête de grandes institutions. Cependant, ces institutions sont assez abstraites. Dans nos grandes institutions, où sont les femmes ? Les personnes qui ne connaissent pas bien la politique ont pour repère ce qu'elles voient. Or, où sont les femmes ?

C'est un constat que j'ai fait assez rapidement dans le cadre du programme « *Elles osent* ». À son lancement, nous avons demandé à de jeunes femmes et à de jeunes hommes de notre entourage de nous citer dix femmes politiques. Les noms de Ségolène Royal, Rachida Dati ou encore Yaël Braun-Pivet ont été cités, mais ensuite, c'était le grand vide. Malheureusement, il y a trop peu de noms qui marquent et qui résonnent. Certains jeunes ont pu citer cinq à sept femmes politiques, mais au-delà de celles qui sont « *peopolisées* », la liste était courte.

Dès lors, que pouvons-nous faire pour donner plus de visibilité aux femmes ? Ce travail est fait dans le domaine de l'information et des temps de parole télévisés, mais il faut aller plus loin. Il n'est pas normal que l'on ait tant de mal à citer des femmes politiques ou présidentes de grands groupes et qu'elles soient si peu nombreuses. Cela constitue la première forme de violence : une violence symbolique, en ce sens qu'elle empêche de se projeter, faute de modèle. Comment se lancer, voir plus haut, penser politique, penser la vie et le monde quand les femmes n'y sont pas incluses ?

C'est un réel danger, au moment même où le masculinisme continue de progresser. Il y a des lois, il y a la parité, mais comment se fait-il qu'un nombre croissant de jeunes suivent ces mouvements sur les réseaux sociaux ? Une étude du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a révélé que plus de 66 % des jeunes hommes âgés de 16 à 34 ans connaissaient au moins un influenceur masculiniste. C'est, à mon sens, extrêmement grave : ce que nous construisons à l'école est ainsi mis à mal. Il nous faut investir les écoles, car c'est là que les inégalités se créent. Comment les municipalités, qui les financent, les accompagnent et, parfois, les gèrent ou les structurent peuvent-elles s'imposer avant que, le soir ou la nuit, les enfants ne scrollent sur leur téléphone et tombent sur ce genre de propos ?

Nous sommes les bras armés, en quelque sorte. Donnez-nous les moyens d'agir concrètement et de développer de vrais programmes pour contrer ces phénomènes ou, en tout cas, pour sensibiliser. Nous le faisons déjà sur le plan politique avec les fausses nouvelles. Au collège et au lycée, il y a des heures d'apprentissage de la vie démocratique, mais c'est dans l'enfance que tout se joue, car c'est la période où l'on mime. Il faut donc se rendre dans les écoles – c'est ce que nous allons faire dans ma ville –, rencontrer les jeunes enfants et leur dire : « *Vous jouez au pompier, à Spiderman, mais regardez, il y a des femmes comme moi qui sont élues. C'est donc possible pour vous aussi d'envisager autre chose et de viser plus haut.* » La responsabilité des collectivités territoriales est d'investir les écoles pour détricoter ce qui est mis en place dans des domaines sur lesquels nous n'avons

pas la main, comme les réseaux sociaux, et au moins pour sensibiliser et accompagner les jeunes.

J'en viens à l'urbanisme. C'est bien de penser la ville comme un homme, mais la penser comme une femme, c'est complètement autre chose. Des hommes empruntent certains chemins en se disant que ce n'est pas grave si ceux-ci sont mal éclairés ou boueux. Mais en tant que femme, on part tôt le matin, on a peur parfois, on simule des appels téléphoniques, on active sa localisation lors d'un jogging. Toutes ces questions ne sont pas toujours soulevées. Il y a tellement de sujets, comme les menstruations, qui ne sont pas pensés parce que les femmes ne participent pas aux débats sur les sujets de fond ! Je pense aux questions budgétaires ou d'urbanisme, car ce sont des domaines dans lesquels on ne peut pas agir en se cantonnant au secteur de l'associatif ou de l'enfance. C'est pour cela que les femmes ne peuvent pas être cantonnées au *care* ; nous devons être dans le dur, dans les sujets de fond.

Je félicite les jeunes femmes présentes dans la salle, qui ont été élues. Nous avons une maire adjointe élue à Villetaneuse, assise juste derrière moi, et une élue d'Évry. Elles prouvent que c'est possible. Nous avons lancé notre programme en juin, et nous avons eu la chance que des actrices politiques jouent le jeu et accompagnent ces jeunes femmes. Quand on a la volonté, tout est possible. Nous en avons accompagné 120 sur tout le territoire, y compris dans les outre-mer. En effet, nous ne voulions pas créer un programme seulement parisien. L'objectif est d'accompagner toutes les femmes, dans tous les milieux et toutes les situations possibles, de la ruralité à l'outre-mer. Nous avons donc mené un vrai travail de longue haleine, en nous déplaçant pour les rencontrer, pour voir comment les aider et pour les mettre en relation avec des élus, afin qu'elles puissent réellement s'impliquer dans les sujets locaux. Ce sont des choses réalisables ; c'est une question de volonté, de confiance et de capacité à tendre la main à ceux qui désirent la saisir.

Nous aimerions réfléchir à trois demandes qui concernent l'Europe et l'État. Premièrement, il faut des financements européens orientés vers l'éducation à l'égalité dès le primaire, qui relève encore des compétences des communes - et j'espère que cela restera ainsi. Deuxièmement, il faut reconnaître et financer des programmes de mentorat, que ce soit dans le domaine politique ou entrepreneurial. Je ne vais pas vous mentir, nous avons financé le programme « *Elles osent 2026* » de notre propre poche - et parfois de ma propre poche - car c'était un combat personnel et collectif que nous voulions mener. Enfin, il faut travailler véritablement à un traité reconnaissant le masculinisme comme menace idéologique. Je sais que ce travail a été commencé, mais ce phénomène requiert une réponse coordonnée au niveau européen, et pas seulement national. En effet, c'est un sujet majeur qui prend de l'ampleur, surtout avec l'arrivée, malheureusement, des extrêmes. Je vous remercie pour ce temps de parole et j'espère que nous pourrons aller de l'avant.



---

## TEMPS D'ÉCHANGES

**Mme Marie-Pierre Monier.** – Oui, nous allons de l'avant, car nous avons besoin des femmes dans notre société. Notre délégation a adopté en octobre dernier un rapport intitulé « *XX=XY, féminiser les sciences, dynamiser la société* », dont j'étais co-rapporteuse, qui montre que nous avons besoin de femmes scientifiques, notamment dans les sciences dures. Une récente table ronde sur la place des femmes dans l'industrie, que notre délégation a organisé conjointement avec la délégation aux entreprises, a révélé le même besoin. Comment faire, donc, pour que nous, les femmes, soyons présentes dans des domaines et des responsabilités que l'on ne nous confie pas ?

En tant qu'ancienne professeure de mathématiques, je sais qu'il faut travailler avec la jeunesse. Si l'éducation nationale définit les programmes scolaires, les collectivités territoriales disposent du temps périscolaire pour agir. Il faut briser les stéréotypes et les biais de genre, comme le prévoit l'article 6 de la charte dont nous célébrons aujourd'hui le 20<sup>ème</sup> anniversaire. Ces biais nous sont imposés par les autres, mais parfois aussi par nous-mêmes. C'est cela qu'il faut parvenir à briser pour que nous puissions, à notre tour, briser le plafond de verre, auquel nous nous heurtons très souvent.

J'ai trouvé très intéressant ce qui a été mis en place à Quimperlé, avec des jurys paritaires et des comités exécutifs d'intercommunalité qui le sont également. Ce n'est pas le cas partout. Cela me rend optimiste ! J'aimerais savoir si de telles actions, qui mettent en valeur les femmes et montrent nos capacités, sont déclinées plus largement. La charte comporte 30 articles : sont-ils tous repris ? Avez-vous des exemples similaires dans d'autres communes ou pays ? Faites-vous une évaluation de ce qui a été réalisé ?

Je sais que l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) met en place un dispositif de référents égalité. L'égalité femmes-hommes au sein des communes n'est pas une obligation. Est-ce une initiative que vous développez également ? Comment faire pour que cela se décline de façon réellement efficace ? Pouvez-vous nous faire un retour sur ce point ?

M. le maire de Quimperlé a évoqué des bonus en faveur d'associations qui œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le HCE a publié en 2022 un plaidoyer qui visait à conditionner les subventions à des actions en faveur de cette égalité. La charte pourrait-elle être le support de la mise en place d'une « *égaconditionnalité* » des subventions européennes versées aux collectivités territoriales ?

**M. Jean-François Rapin, présidente de la commission des affaires européennes.** – Je souhaiterais aborder plusieurs points pour apporter des éléments que je n'ai pas mentionnés dans mon discours initial.

Nous avons parlé de la directive européenne sur la transparence salariale. Une échéance est fixée par l'Union européenne au 7 juin. Pour l'instant, nous n'avons pas d'éléments, si ce n'est peut-être un projet de loi qui serait en préparation. C'est un point important, car nous avons récemment adopté un texte de transposition de nombreux textes européens et nous avons déjà attiré l'attention sur cette directive, et sur la proximité de l'échéance. La France sera en retard, car même si un projet de loi est en préparation, le calendrier législatif actuel ne permet pas d'envisager une présentation dans les semaines à venir. Au-delà de la pression parlementaire, des pressions associatives ou venant d'autres organismes peuvent s'exercer sur le Gouvernement pour lui rappeler que l'échéance ne sera pas respectée. Il ne faut quand même pas trop tarder. Aboutir avant l'été ne me paraît pas possible. Nous savons que le texte est aujourd'hui dans la main des syndicats et qu'il doit encore faire l'objet de nombreuses discussions. Le texte sur la transparence n'est donc pas encore prêt du côté du Gouvernement.

Votre discours très engagé, madame Lokimbango, est très intéressant, et cela fait plaisir de voir un engagement si fort à l'égard de vos concitoyens. Simplement, je voudrais modérer votre propos sur le manque de féminisation des postes régaliens. J'en ai un exemple concret : cet après-midi, Mme Catherine Vautrin est auditionnée au Sénat. Elle est ministre des armées. Peut-être que son nom n'est pas cité dans les médias, mais il n'y a pas que les médias dans la vie, il y a aussi la réalité ! Mme Vautrin est ministre des armées et, avant elle, de nombreuses femmes, comme Florence Parly, ont occupé de tels postes. Il faut en parler. Votre constat doit donc être modéré par le fait que ces femmes sont respectées.

Je le dis d'autant plus facilement que, dans le cadre du programme « *Elles osent 2026* », j'ai reçu ici, avant les élections municipales, dix candidates de mon territoire, car je soutenais leur démarche, très engagée.

Sur la science et la recherche, bien sûr que nous sommes d'accord. Le cerveau d'une femme vaut bien celui d'un homme. Nous en avons un exemple parfait avec Marie Curie, dont j'ai visité la maison-musée à Varsovie. Je terminerai par une citation, de Marie Curie justement, qu'on peut appliquer à beaucoup de situations : « *Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre.* » Messieurs, ne craignons donc pas les femmes à nos côtés !

**Mme Dominique Vérien, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.** – Permettez-moi un clin d'œil. 'Dans le cadre de nos travaux sur la place des femmes dans les sciences, nous 'avons appelé à arrêter de convoquer sans cesse le modèle de Marie Curie, que nous adorons, pour évoquer plutôt Sophie Adenot, par exemple. Sophie Adenot est actuellement dans les étoiles. Enfin, une femme est médiatisée ! Petite minute bourguignonne : seules deux femmes françaises sont allées dans l'espace, et ce sont deux Bourguignonnes. Nous avons besoin de médiatiser des femmes d'aujourd'hui. Vous nous citez Marie Curie, mais sauriez-vous nous citer le nom d'une grande scientifique actuelle ? Nous en avons

rencontré beaucoup, mais leurs noms ne sont pas connus. Pourtant, elles existent. Par exemple, c'est une femme qui dirige l'Institut d'astrophysique de Paris, mais personne ne connaît son nom. Elle s'appelle Kumiko Kotera !

**M. Michaël Quernez.** – Je ne suis pas certain de pouvoir répondre à l'ensemble de vos questions. La ville de Quimperlé ne pratique pas de benchmark en regardant ce que font les autres collectivités territoriales. En revanche, ce dont nous sommes le plus fiers, c'est d'avoir essaimé, quelles que soient les sensibilités politiques et la taille des communes. Quimperlé est une petite ville-centre de 13 000 habitants, sur un territoire qui en compte entre 50 000 et 60 000. Nous ne nous attendions pas à y parvenir, mais les seize communes se sont engagées.

Je dois vous signaler un écueil actuel, dont je ne suis pas très heureux : le nouvel exécutif de Quimperlé Communauté ne compte pas de délégation à l'égalité femmes-hommes. Au moment de la constitution de cet exécutif, auquel je n'appartiens pas, j'ai signifié que ce n'était pas acceptable et qu'il fallait trouver rapidement une solution. Je n'admettais pas que, dans ce premier exécutif, avec quatorze vice-présidents sur les quinze possibles, il n'y ait pas de vice-président ou de vice-présidente à l'égalité. Vous voyez que, même sur des territoires engagés comme le nôtre, il y a parfois des difficultés. J'espère que cet écueil sera levé avant l'été.

Ensuite, il faudra s'attacher à mettre en œuvre des plans d'action, car il ne s'agit pas uniquement de signer une Charte. Nous travaillons déjà sur le troisième. Concernant les mesures que nous prenons, ce qui me satisfait le plus, c'est que nous allons très loin dans les démarches et les appels à projets.

Nous avons évoqué la question des jeunes filles et des jeunes garçons. En tant que conseiller régional, je suis en colère contre la proviseure du lycée de ma ville. Alors que le conseil régional de Bretagne porte le sujet de l'égalité femmes-hommes, la question de la menstruation est reléguée à l'infirmerie, bien que nous sachions que cela ne fonctionne pas. À Quimperlé, les élèves de CM2 y ont accès en toute liberté. Au sein d'une même ville, je n'arrive pas à convaincre la proviseure d'agir différemment. C'est donc un combat quotidien. Il faut que les femmes et des hommes engagés prennent le pouvoir pour faire avancer ces sujets. Il s'agit en l'occurrence d'une proviseure, ce n'est donc pas une question de genre, mais bien d'une appréhension de ces problématiques. Au conseil régional de Bretagne, par exemple, le vice-président à l'égalité est un homme, et nous en sommes très heureux.

J'en viens à la question de notre collègue sur la nécessité que des femmes puissent investir les fonctions dures, que je qualifierais de plus techniques, comme l'urbanisme ou les finances. Certes, j'ai un adjoint aux finances, mais la présidente de la commission d'appel d'offres est une femme. Cependant, nous partons souvent des compétences professionnelles, et c'est bien là le sujet. C'est mon troisième mandat de maire, et je vois que nous nous attachons à composer des exécutifs en fonction des compétences professionnelles supposées de chacun. Ainsi, mon nouvel adjoint à l'urbanisme est architecte. C'est là que tout se joue.

Pour agir sur la démocratie, il faut agir sur l'accès aux métiers, et donc au cœur de l'éducation et de la découverte professionnelle. C'est par là qu'il faut commencer.

Il faut partir du début, c'est-à-dire des métiers genrés. Il faut peut-être aller dans les centres d'information et d'orientation pour que ces sujets soient appréhendés, afin que, *in fine*, dans l'engagement politique, l'on ne se retrouve pas avec des questions de cette nature, très liées aux compétences exercées dans les métiers ou dans des engagements associatifs qui peuvent aussi être très genrés. Nous avons d'ailleurs fait le diagnostic de nos associations sur les responsabilités des uns et des autres. On y trouve des secrétaires et des trésoriers, et beaucoup plus de présidents que de présidentes, même dans une région comme la Bretagne où l'économie sociale et solidaire est très forte.

Il faut donc s'attaquer à tous ces sujets. La charte nous permet de travailler à ces questions avec les associations. Au début, elles nous ont regardés avec de grands yeux quand nous avons commencé à évoquer cela. Mais nous avons fait le diagnostic et nous leur avons montré qu'elles avaient surtout des trésoriers et des secrétaires, en leur demandant si cela ne leur posait pas problème. Nous avons failli aller jusqu'au bout de la démarche, c'est-à-dire donner des coups de pouce pour que, dans la gouvernance des associations, des femmes prennent des responsabilités. Nous ne l'avons pas fait, mais peut-être que dans le troisième plan pour l'égalité, nous le ferons. Tout cela donne lieu à des échanges et à des débats très construits.

**Mme Maha Issaoui, chargée de mission à l'égalité femmes-hommes et référente départementale de l'égalité et de la diversité du conseil départemental du Puy-de-Dôme.** – Je souhaite rebondir sur la lutte contre la précarité menstruelle, qui est un vecteur d'inégalité dans les collèges. Le département du Puy-de-Dôme a été pionnier en installant des distributeurs de protections hygiéniques dans tous les collèges, publics et privés, depuis 2022. Il s'agit d'une volonté politique, qui s'est traduite concrètement. Ce fut un véritable combat, mais il a abouti à la mise en place effective de protections périodiques. Depuis 2022, nous avons touché plus de 4 000 collégiens et collégiennes. Je dis bien « *collégiens* », car ce n'est pas un problème qui ne concerne que les femmes. Le département a mené des séances de sensibilisation, à raison de deux par collège, en exigeant un public mixte, pour dépasser l'idée que ce serait un problème de filles. La difficulté que nous avons rencontrée avec certains proviseurs et infirmiers concernait l'emplacement des distributeurs. Nous avons exigé qu'ils soient installés dans les toilettes, en accès libre, afin de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes, ce qui fonctionne bien.

Mon deuxième point porte sur la gouvernance politique et administrative de la politique de l'égalité. Le département y a préposé une femme et un homme – et je suis ici accompagnée de M. Sébastien Defix – à l'image de notre gouvernance politique. Nous avons une commission égalité depuis 2022 dont les cinq membres sont des vice-présidents et des élus de tout bord politique, car c'est une question transpartisane. La gouvernance

administrative est représentée par la mission égalité, rattachée au plus haut niveau afin d'irriguer toutes les directions.

L'association « *Femmes et Sciences* » est au cœur du sujet. Nous menons de nombreuses actions de sensibilisation. J'ai une double casquette : je suis scientifique et je m'occupe des questions d'égalité au département du Puy-de-Dôme. J'ai un doctorat en imagerie médicale, ce qui n'a rien à voir avec ce que je fais actuellement. Le travail pour obtenir une vraie mixité des métiers dans nos territoires et dans les collectivités territoriales doit être mené et bien construit dès le plus jeune âge. Lorsque l'on intervient dans les maternelles ou dans les collèges, il faut agir avant même l'orientation. Il s'agit de montrer à un garçon qu'il peut s'orienter vers les filières administratives ; il est compétent pour cela, tout comme une fille. C'est véritablement une question de compétence. Et une fille peut être scientifique, elle peut être ingénieure.

**Mme Guylène Pantel.** – Merci, madame, pour vos propos. Vous êtes venus à deux et c'est vous, madame, qui avez parlé, ce qui est très bien.

**Mme Manon-Chloé Bianay, conseillère municipale d'Évry-Courcouronnes déléguée à la lutte contre les discriminations et aux solidarités internationales, référente de quartier « Les Épinettes ».** – J'ai bénéficié du programme « *Elles osent 2026* ». Je souhaite revenir sur la question de la représentation médiatique. Étant issue de quartiers populaires, dont je suis aujourd'hui référente dans ma ville, je constate que nous manquons de modèles féminins ayant dépassé le plafond de verre ou la barrière psychologique que l'on peut ressentir. Même si le terrain est important, la représentation médiatique reste cruciale, notamment quand on vient de ces milieux et que l'on souhaite emprunter l'ascenseur social.

Vous avez évoqué la ministre des Armées Catherine Vautrin ; je songe aussi à Michèle Alliot-Marie, qui a occupé des ministères régaliens. Nous avons quelques modèles, mais il faut vraiment les chercher pour les connaître. La représentation médiatique est donc on ne peut plus importante aujourd'hui. Nous devons mettre en avant les modèles existants, non seulement pour motiver les femmes déjà engagées en politique, mais aussi pour inciter celles qui aspirent à s'y engager pleinement à sauter le pas.

**Mme Grâce Lokimbango.** – Il me semblait essentiel de revenir sur la question du biais, monsieur Quernez. Vous parliez d'un architecte affecté à l'urbanisme, mais il est important de le préciser : un infirmier ou une coiffeuse peuvent devenir maire. Essayer de cantonner un métier à une fonction ou à une délégation, c'est tuer dans l'œuf la démocratie, car les gens se sentent alors illégitimes à se présenter, se disant qu'ils n'ont pas les diplômes ou le parcours requis. C'est le travail que je mène avec l'association « *Elles osent 2026* ». J'étais donc obligée de revenir sur ce point, même si je sais que ce n'est pas là où vous vouliez en venir. Il est important que je le dise pour ne pas décourager les personnes qui nous écoutent et qui doivent se sentir tout aussi légitimes. Je suis cependant d'accord avec vous sur le fond de votre propos.

**M. Éric Kerrouche, vice-président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.** – Nous avons un véritable souci global dans la démocratie française : tout se passe comme si, lorsque l'on établit des listes politiques ou que l'on investit des personnes, leur place professionnelle, dans le champ social, devait immédiatement pouvoir être convertie dans la sphère politique au nom de leurs compétences. Or c'est le contraire de la logique démocratique. D'après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, tout citoyen peut être un citoyen éclairé, quelle que soit sa position sociale.

De plus en plus, dans toutes nos assemblées, des assemblées locales jusqu'aux assemblées parlementaires, il y a une divergence croissante dans la représentation. Cela s'explique notamment par les modes de scrutin – l'absence de proportionnelle à l'Assemblée nationale, par exemple –, qui favorisent la représentation des classes sociales supérieures. Toutes les études montrent que cela se fait au détriment des politiques mises en œuvre. Certes, je peux représenter une femme, mais je n'ai pas la même vie qu'elle. La question n'est pas de savoir si un homme peut représenter une femme ou inversement. Le problème est que, lorsque la divergence de représentation est trop importante entre la société et ceux qui la représentent, cela crée de l'insatisfaction démocratique. Collectivement, nous avons tous intérêt à y travailler.

**Mme Dominique Vérien, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.** – Je suis d'accord, il faut médiatiser. J'invite tous les médias à venir voir, car il y a au Sénat énormément de femmes très compétentes dans de nombreux domaines. On peut être médecin et s'occuper d'urbanisme, n'est-ce pas ? On m'a reproché, alors que j'étais ingénieure, d'être incompétente sur les sujets de justice, alors que j'y travaille et que j'ai étudié toutes les lois en la matière depuis six ans. Pour autant, on interroge encore ma compétence dans ce domaine...

**2<sup>E</sup> TABLE RONDE : « LA CHARTE EUROPÉENNE, UN OUTIL POLITIQUE ET PROGRAMMATIQUE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »**

**TABLE RONDE ANIMÉE PAR ÉRIC KERROUCHE, VICE-PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉCENTRALISATION**

Pour ouvrir cette deuxième table ronde consacrée à la charte européenne comme outil au service de l'égalité, je voudrais partir d'un constat simple : les engagements ne valent que par ce qu'ils produisent dans la réalité.

La première table ronde nous a permis d'entendre ce que l'Europe ambitionne. Nous allons maintenant nous interroger sur les instruments – et en particulier sur la charte – qui permettent de traduire ces ambitions en actes concrets, sur les territoires, dans les conseils municipaux, intercommunaux, départementaux, régionaux, dans les équipes dirigeantes, dans la vie quotidienne des habitants.

Lancée il y a vingt ans par le Conseil des Communes et Régions de France (CCRE) et récemment réactualisée, la charte a été signée par 2 000 autorités locales européennes. En France, 400 collectivités territoriales l'ont signée, principalement des communes et plus de la moitié des départements. En revanche, l'intercommunalité demeure la grande absente, avec un peu moins de 30 signataires sur les 1 254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) français en 2023.

Bien que l'égalité entre les femmes et les hommes soit un principe constitutionnel, on observe une sous-représentation structurelle des femmes dans les assemblées parlementaires : elles sont 36,1 % à l'Assemblée nationale et 36,2 % au Sénat. Au niveau local, cette asymétrie est également visible : seuls 20 % des conseils départementaux et 31,6 % des conseils régionaux sont présidés par des femmes.

Peu d'intercommunalités étaient présidées par des femmes en 2020 : environ 11 %. Soyons clairs, je doute que le renouvellement amène une amélioration significative... Si l'on reste à l'échelon communal, en revanche, près de 25 % des maires sont des femmes, contre 14 % en 2008, ce qui représente une progression incontestable. Cependant, comme en 2020, il y a aussi une question de place et de responsabilité : plus la strate augmente, plus la proportion de maires femmes baisse... Pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants, 15 % des maires sont des femmes. Sur les 42 villes de plus de 100 000 habitants, huit sont dirigées par une femme, alors que ce chiffre était précédemment de onze. Nous revenons en arrière. Nous assistons toutefois à une progression du nombre de femmes qui sont premières adjointes. Elles étaient 11 355 en 2020, soit 33 %, et nous passons aujourd'hui à 12 500, soit une légère progression, pour atteindre une proportion de 38 %.

C'est probablement un effet de la réforme du mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants, qui oblige à la parité entre les adjoints. Avec ma collègue Nadine Bellurot, j'ai eu l'honneur d'être rapporteur au Sénat de la loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. Cette réforme, pour laquelle j'ai longtemps milité, est entrée en vigueur pour les élections municipales de mars 2026, il y a quelques semaines. Elle me permet donc de vous parler de parité non pas en théorie, mais à partir d'une expérience législative récente et concrète.

Cette loi cherchait à résoudre un problème à la fois démocratique et paritaire. Dans les communes de moins de 1 000 habitants – 70 % des communes françaises, soit 25 000 communes –, le scrutin majoritaire plurinominal ne permettait pas d'imposer la parité. Par conséquent, dans ces communes, nous avons environ 37 % de femmes dans les conseils municipaux, contre 48,5 % dans les communes de plus de 2 000 habitants. Je vais le dire simplement : on peut compter sur les lois naturelles pour qu'il y ait un jour un rattrapage de la place des femmes vis-à-vis de celle des hommes. Sauf que les faits sont têtus. Sans les différentes dispositions législatives prises successivement, nous n'aurions pas atteint aujourd'hui les chiffres que j'évoque. On peut le regretter, mais je considère que ces correctifs sont utiles parce que, de la même façon qu'on ne peut pas invisibiliser la diversité sociale, on ne peut pas invisibiliser la place des femmes dans le gouvernement local. Cette représentation est une nécessité. La réponse de cette loi est donc la généralisation du scrutin de liste à l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille.

Je ferai une petite réflexion : il n'y a pas eu plus de listes uniques à cause de cette loi. Il y en avait déjà auparavant. Et, toutes choses égales par ailleurs, il y a proportionnellement plus de listes uniques dans les communes de plus de 1 000 habitants que dans celles de moins de 1 000 habitants. Je fais cette remarque de manière purement anodine...

Les listes doivent être paritaires, avec une alternance homme-femme. Je rappelle que certains, dans cet hémicycle, nous ont proposé des scrutins de liste non paritaires, ou alors seulement pour les conseillères municipales et éventuellement pour les adjointes, pensant que certaines femmes pouvaient être conseillères municipales, mais sans doute pas adjointes... Mais il n'y a que le résultat qui compte et mes propos ne seront pas répétés, je l'espère !

Bien entendu, pour tenir compte des réalités des petites communes, des seuils minimaux ont été définis, avec la possibilité de listes incomplètes, car le Sénat sait aussi être pragmatique. Je regrette néanmoins une seule chose à titre individuel – ce n'est pourtant pas faute de l'avoir signalé de multiples fois – : le fait qu'au niveau intercommunal, nous n'ayons pas, à défaut d'une parité complète au sein de l'exécutif, au moins une parité miroir, c'est-à-dire que les exécutifs intercommunaux reflètent au moins la proportion de femmes présentes dans l'assemblée communautaire.

Certaines de mes amies ont été récemment élues, dont deux maires. Elles ont refusé des postes de vice-présidence d'intercommunalité, ne s'estimant pas compétentes pour les accepter parce qu'elles venaient d'être élues. Je leur ai rétorqué qu'à ma connaissance, les hommes, eux, n'avaient pas renoncé à ces postes, et que je les invitais donc à en faire de même.

Si nous avons pu trouver des solutions quantitatives à la question de la représentation des femmes, les fonctions municipales continuent néanmoins à avoir une couleur, comme on dit, à être genrées. Il faut aussi sortir de ces stéréotypes. Un exemple : en 2026, pour la première fois à la ville de Paris, c'est une première adjointe qui est en charge des finances.

Mon expérience de législateur, pour conclure, m'a appris que la parité ne tombe pas du ciel. Elle se construit, elle s'impose parfois, et quand on l'impose avec méthode et pragmatisme, en tenant compte des réalités locales, cela fonctionne. Les élus locaux que j'ai rencontrés lors des travaux préparatoires étaient souvent plus prêts que leurs législateurs à franchir le pas.

La charte européenne permet précisément ce cheminement entre l'ambition politique et sa mise en œuvre concrète. Elle ne se limite pas à la représentation politique que je viens de décrire, mais elle en reste une condition *sine qua non*. Signer la charte, vous l'avez dit, monsieur le maire, revient à s'engager à élaborer un plan d'action dans les deux ans, à donner une méthode dans des domaines d'intervention divers et variés : la représentation politique, les ressources humaines, les services publics, les marchés publics. C'est tout simplement rendre l'engagement visible et mesurable.

La version actualisée de la charte, adoptée en 2022, a su intégrer des enjeux que nous n'aurions pas formulés de la même façon en 2006. Le texte suit la société. Ces ajouts, Dominique Vérien l'a dit, ne sont pas cosmétiques, ils disent quelque chose d'important. Vous l'avez dit également, les inégalités se déplacent, se renouvellent et c'est à nous de les traiter. La charte est l'un des outils qui nous permettent d'agir.



**INTERVENTION DE SYLVIE GUERRY-GAZEAU,  
VICE-PRÉSIDENTE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE, CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE DÉLÉGUÉE DE CLAVETTE, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION POUR  
L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE DE L'AFCCRE**

Merci à tous pour votre accueil, et bravo pour la qualité de ces tables rondes. Je salue toutes les élues et tous les élus qui ont travaillé sur l'Europe, au Sénat, à l'Assemblée et à l'AFCCRE, entre autres Mmes Jocelyne Bougeard et Gunilla Westerberg-Dupuy, qui sont présentes et qui m'ont précédée à la présidence de notre commission pour l'égalité.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des 39 articles de la charte – les 30 articles d'origine de 2006, puis les neuf nouveaux articles de très grande qualité, sur lesquels l'ensemble du CCRE a travaillé. J'ai eu l'honneur de participer à l'élaboration de ces derniers. Il est intéressant de noter que la charte n'est pas simplement un ensemble de 39 articles très bien conçus, qui couvrent toutes les facettes de la vie locale. C'est aussi et d'abord un outil programmatique, qui s'inscrit dans la durée.

Cet outil, qui compte 2 000 signataires en Europe et 418 en France – 325 communes, 38 EPCI, ce qui est effectivement très faible, mais également 36 conseils départementaux et 14 conseils régionaux –, est extrêmement riche, multiple et surtout très actuel. Son contenu est adapté à toutes les tailles de collectivités. C'est ce qui a assuré sa survie, son développement, sa richesse, et contribué à son internationalisme au niveau européen. Tout type de collectivité, de la plus petite commune à la plus grande collectivité territoriale, peut s'en emparer et l'adapter.

À l'intérieur de la charte, vous trouvez une base de données utile, qui permet de s'appuyer sur l'AFCCRE pour l'accompagnement français, mais aussi sur le CCRE, qui dispose également d'un observatoire. Les tailles et les besoins sont tellement multiples que le soutien nécessaire à la mise en place de ces 39 articles à l'échelle des collectivités doit s'appuyer sur des plans d'action solides, qui ne sont pas faciles à élaborer. Les outils programmatiques de la charte proposent un ensemble de plans d'action. Il est intéressant pour tous les acteurs de démarrer avec des outils utiles, solides et adaptés à la taille de leur collectivité, que ce soit une commune, un département ou une région.

Ces outils traitent de tous les comportements qui affectent et appauvrissent le débat politique, et même l'engagement des jeunes femmes. Nous commençons à voir leurs effets sur la citoyenneté, voire sur la baisse de la natalité. Cela n'est pas neutre. La notion d'égalité devient indispensable. Une problématique essentielle pour les femmes comme pour les hommes est d'avoir un emploi, de gagner correctement sa vie, de trouver un logement et de bénéficier d'un accompagnement solide, afin d'évoluer dans le monde moderne sans dépendance.

Je vous invite à consulter les sites de l'AFCCRE et du CCRE et à travailler ces questions en interne. Je peux vous donner l'exemple de la communauté d'agglomération de La Rochelle, où des référents ont été créés en binômes dans chacune des 28 communes de l'EPCI. Un binôme est composé d'un ou d'une élue - encore beaucoup de femmes, mais quelques hommes commencent à s'y intéresser sérieusement - et d'un agent des services, un tandem semblable à celui que vous avez évoqué pour le Puy-de-Dôme. Il est important de travailler à deux, élus et services, car cela crée un socle commun qui permet à chacun de puiser les bonnes idées et les ressources.

Cela peut concerner l'écoconditionnalité des subventions, l'analyse des noms de rues, de places et de quartiers, ou encore l'aménagement urbain. En effet, nous savons que la ville a été faite à l'origine pour les hommes et par les hommes ; il est important d'en modifier beaucoup de composantes, comme les équipements sportifs, l'accessibilité, les trottoirs, en prenant en compte les besoins de toute la population, qu'elle soit jeune, avec ou sans enfants, mais aussi âgée. N'oublions pas le vieillissement de la population, qui augmente la part des femmes dans la société et qui fait qu'avoir un urbanisme adapté et confortable est une composante essentielle, qui profite à tout le monde.

À La Rochelle, nous avons déjà travaillé sur l'accompagnement de ces binômes et sur la création d'un observatoire local. Il est important, à notre échelle, d'avoir une vision macroscopique des différents métiers, des formations professionnelles et de la place des femmes dans la société. Cela permet au moins d'avoir des chiffres objectifs et de savoir sur quel axe de travail s'engager.

Travailler sur l'égalité à travers la charte, c'est aussi s'engager plus encore dans les projets européens. L'Europe propose de nombreuses choses et exige une prise en compte de l'égalité. De plus, les projets européens qui peuvent accompagner les territoires, quelle que soit leur taille, sont nombreux. C'est un peu complexe pour une petite commune, mais dès que l'on atteint une certaine taille, on peut s'engager dans des projets extrêmement intéressants, qui permettent de mettre en place des plans d'action adaptés. Par exemple, La Rochelle, ville portuaire, a travaillé sur plusieurs projets européens autour de l'égalité dans les métiers du maritime. Ces axes de travail permettent d'adapter les actions aux besoins du territoire.

Un autre élément important concerne les cours d'école. Nous avons évoqué l'égalité dès le premier âge, ce qui est essentiel. Si nous ne pouvons pas intervenir au niveau de l'éducation nationale, les municipalités, propriétaires des équipements, peuvent agir non seulement sur la désartificialisation, mais aussi sur le réaménagement nécessaire pour toutes les typologies des besoins. Enfin, l'inclusion des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales à l'intérieur d'un plan très étoffé de prévention de la délinquance est essentielle. L'accompagnement dès le début est indispensable, et ce, à l'échelle de chaque commune.

Il y a quelques années, on aurait pu croire que les quartiers prioritaires de la politique de la ville avaient davantage besoin de cet accompagnement. Or le travail de ces dix dernières années montre bien que la violence sexiste, sexuelle et intrafamiliale n'a pas de quartier : elle est partout, dans toutes les couches de la société. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir créé, dans le cadre de la prévention de la délinquance, un secteur fort qui permet d'accompagner la gendarmerie et la police en finançant des intervenants sociaux, qui vont pouvoir entendre les victimes avant même la plainte, quelles qu'elles soient et quel que soit leur âge. Ce dispositif devrait pouvoir s'adapter à tous les territoires.

C'est aussi un travail qui s'appuie sur des missions exploratoires. Nous sommes à cheval entre la budgétisation sensible au genre et les axes prioritaires, pour tous les nouveaux projets à financer au niveau de l'agglomération. Comme tous les territoires en bord de mer, nous subissons une pression terrifiante sur l'habitat, Airbnb nous ayant privés d'énormément de logements pour les familles. Les premières victimes sont souvent les familles monoparentales, qui sont à 80 % portées par des femmes, mais aussi les jeunes couples. C'est un élément essentiel qui contribue également à la dénatalité sur nos territoires. Ce sentiment d'injustice et ces difficultés sociales et économiques ne sont évidemment pas neutres dans les choix que font ensuite les jeunes femmes.

J'en viens à l'analyse méthodologique. Tous ces éléments, assortis des choix budgétaires, doivent être portés par les EPCI et par les communes ; l'échelle budgétaire se situe là. Lorsque nous démarrons une délégation, que nous nous retrouvons à la tête d'une nouvelle responsabilité qui ne correspond pas à notre métier d'origine - et sur laquelle, heureusement, nous n'avons pas l'obligation d'avoir une compétence immédiate -, nous avons besoin de support d'informations et d'un accompagnement solides. La charte est complètement adaptable à tous les cas, à tous les territoires et à tous les besoins. Il n'y a pas de comptes à rendre. Nous n'avons toujours pas demandé aux signataires de nous faire des rapports détaillés, ce que je regrette un peu.

Je prends l'exemple de l'Espagne qui, il y a vingt ans, était terriblement en retard sur les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales et qui, en vingt ans, a fait un travail énorme, parce que les obligations d'égalité y sont portées à l'échelle de toutes ses municipalités. Elles ne commencent pas, comme en France, à un certain seuil. L'obligation de rendre un rapport minimal est un élément essentiel de motivation de l'exécutif.

De nombreuses actions peuvent être mises en place à toute échelle. Je vous invite à consulter la charte, le site de l'AFCCRE et celui du CCRE. Je rejoins ce que vous avez dit, monsieur le sénateur : sans loi, l'égalité recule.



**INTERVENTION D'ANNE RUDISUHLI,  
CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES EUROPÉENNES DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE, MEMBRE DU COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS, PRÉSIDENTE  
DE LA COMMISSION EMPLOI ET INCLUSION DE L'AFCCRE**

Je suis très heureuse de participer à cette réunion, même si celle-ci reste essentiellement féminine... Vous avez conclu, Madame, sur la nécessité de la loi. J'appartiens à la seule collectivité française, les départements, qui a mis en place l'égalité absolue entre les élus hommes et femmes puisque, depuis 2015, nous sommes obligés de voter pour des binômes. Cela a permis à des femmes qui n'auraient pas osé se présenter de le faire.

Je voulais également revenir sur ce que vous avez dit, Madame Lokimbango, sur les freins médiatiques et liés à la représentation, mais aussi sur les freins intrinsèques chez nous les femmes. Quelqu'un a parlé de l'impératif de compétence pour se sentir apte à se proposer pour une commission, un colloque ou une prise de parole en public. Cela commence par là, avant même de mettre son nom et son visage sur une affiche électorale. La loi de 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a vraiment donné l'occasion à un certain nombre de femmes, dont je fais partie, d'oser se présenter.

Au sein du Comité européen des régions, j'ai travaillé sur un rapport sur le mentorat qui a été voté en réunion plénière il y a à peu près deux ans et demi. Je pense en effet que le mentorat est l'outil le plus puissant pour la cohésion sociale et l'engagement sociétal. Il est peut-être de notre responsabilité d'élues de donner un peu de notre temps et de nous engager aussi dans des formes de mentorat pour donner leur chance à des femmes, qui plus est quand elles sont issues de minorités, car elles sont alors confrontées à une double difficulté pour réussir à percer.

Si la situation était évidemment pire avant, on a tout de même l'impression d'avancer à la vitesse d'une tortue. Même si une femme est aujourd'hui ministre des armées et que l'Assemblée nationale est présidée par une femme, la classe politique est majoritairement masculine. Et c'est encore plus vrai en coulisses : il n'est qu'à voir la place des hommes dans les cabinets, que ce soit au niveau de l'État ou des institutions locales.

Madame Lepoutier, vous avez mentionné certains programmes et fonds européens, qui nous permettent d'agir concrètement sur le terrain, puisque l'égalité est une priorité européenne : elle est censée irriguer tous les programmes et tous les fonds européens. Au-delà du Fonds social européen + (FSE+), qui permet notamment de financer des projets de lutte contre les violences faites aux femmes, contre la pauvreté féminine, ainsi que des campagnes de prévention et des dispositifs d'accompagnement, et au-delà du programme « *Citoyens, égalité, droits et valeurs* » (Cerv), j'évoquerai pour ma part deux autres fonds auxquels on pense moins souvent.

Le fonds européen Asile, migrations et intégration (Fami) vise à intégrer davantage et dans de meilleures conditions les migrants – on sait que les femmes migrantes sont les grandes perdantes de l’immigration illégale. Ce fonds permet de les aider davantage et de partager des bonnes pratiques.

Le fonds Erasmus permet également de travailler sur l’égalité hommes-femmes.

Le département des Bouches-du-Rhône a évidemment signé en 2025 la nouvelle charte. Je vous citerai quelques exemples de la forme que prend cet engagement.

En plus d’être paritaire, l’assemblée départementale des Bouches-du-Rhône, qui est le deuxième département de France, est présidée par une femme : elle tient énormément à la féminisation et aux actions concrètes en faveur des femmes. Ainsi, nous menons des actions pour inciter les jeunes, lors des stages de découverte de troisième et de seconde, à s’engager dans des métiers scientifiques et les métiers de demain, notamment les nouvelles technologies, et pas seulement dans des métiers du *care*, et ce afin de les sensibiliser.

Nous avons également créé à Marseille la maison départementale de lutte contre les discriminations, qui reçoit toute personne se sentant victime de discrimination, pas seulement les femmes. C’est un lieu d’échanges et de débats, qui accueille des associations et leur offre un confort de travail important. L’an dernier, plusieurs centaines de collégiens y ont été formés au risque du cyberharcèlement : ils y ont fabriqué de manière collective un « *cyberharcèlementomètre* », sur le modèle du violentomètre, l’idée étant de leur donner des clés pour identifier les violences en ligne et agir. Ce projet me tient à cœur parce qu’il prend racine dans un échange européen avec la ville métropole de Milan qui, dans le cadre de nos accords de coopération, est l’un de nos partenaires : il s’inspire de la *casa dei diritti*, la maison des droits.

Dans un autre domaine, pour lutter contre les déserts médicaux, nous avons créé un bus de prévention gynécologique, qui sillonne les zones délaissées du département et permet à des femmes hors grossesse d’avoir plus facilement accès à des consultations gynécologiques. Les équipes sont également formées à détecter lors de ces consultations les violences éventuelles qu’elles subissent et à en parler.

À la suite de la signature de la charte, nous avons intégré la clause « *égalité* » dans les marchés publics et les marchés de formation, même s’il n’est pas toujours évident de savoir si les sociétés privées avec lesquelles nous travaillons l’appliquent. Nous essayons au maximum de casser la surreprésentation des femmes dans les métiers administratifs – 80 % – ou dans la filière médico-sociale – 94 %. Ce sont vraiment des métiers genrés ! À l’inverse, les métiers techniques sont essentiellement exercés par des agents masculins.

Ce plan d’action ambitieux n’a pas encore les résultats escomptés. Nous serions preneurs d’idées... Nous menons d’autres actions, qui sont plus marginales.

L'Union européenne nous donne la chance d'avoir ce cadre, ce fonds, ces orientations, dont il faut vraiment se saisir. Il ne faut pas hésiter à aller taper à la porte de la région ou du département, même quand on est une petite commune. On organise des séances de formation plusieurs fois par an pour accompagner les communes, les agents ou les élus qui ont peur des fonds européens, notamment à cause de la complexité des procédures et de l'obstacle linguistique.

Au sein de l'Union européenne et du Comité européen des régions, nous sommes mobilisés sur le futur cadre financier qui démarrera en 2028. Nous mesurons les risques de perdre, en tant que collectivité locale, un certain nombre de leviers qui nous étaient accessibles. Reste que, si l'on ne se saisit pas des fonds européens, la Commission européenne décidera de les réduire.

Nous sommes à une période cruciale. Il nous faut tous nous mobiliser et être efficaces.



**INTERVENTION DE CAROL THOMAS,  
CONSEILLÈRE GOUVERNANCE, ÉGALITÉ, DÉMOCRATIE LOCALE, CCRE**

Je suis très heureuse d'être parmi vous cet après-midi et de participer à cette discussion très riche, très profonde. Pour moi qui travaille au sein du secrétariat du CCRE, il est extrêmement important de connaître la réalité du terrain, de savoir comment les choses s'y passent : cela permet d'enrichir mon travail qui se situe à l'échelle européenne.

En ce moment, nous travaillons sur les questions d'égalité. Si beaucoup a été accompli, beaucoup reste à faire. Il n'est qu'à écouter tous ceux qui sont intervenus. La charte a permis des avancées : par exemple, les programmes de mentorat ou des plans d'action à différentes échelles. On sait que la charte a amené communes, intercommunalités et régions à travailler à leur propre échelle.

L'observatoire, qui a été créé au début des années 2010, est un outil très important qui nous a permis d'aider tous les signataires à avancer et à approfondir leur engagement. Il permet également de partager l'expérience d'autres communes, par exemple comment s'opère la transposition de la charte en Suède, en Allemagne ou en Espagne.

J'ai appris la semaine dernière que nos collègues ukrainiens ont beaucoup investi dans la charte, au point que, même pendant cette période de guerre, il y a eu de nouveaux signataires. Ils ont également monté leur propre observatoire en ligne pour accompagner leurs municipalités.

Il y a donc encore des pays qui voient l'importance de continuer à avancer et à progresser sur les questions d'égalité, sous toutes ses formes.

Avec les nouveaux articles, nous avons pu nous focaliser sur d'autres formes d'inégalité, par exemple dans le domaine numérique ou, pour les femmes, dans le domaine politique.

Ces dernières années, le CCRE a décidé de se concentrer sur la question des femmes en politique, dont il a été beaucoup question cet après-midi, notamment les problèmes particuliers qu'elles rencontrent : harcèlement, intimidation... Il essaie non seulement de rendre ces problèmes plus visibles, mais aussi de voir comment les régler.

Peut-être certains ici connaissent l'étude *Les Femmes en politique* que nous avons publiée et qui s'appuie sur des chiffres récoltés entre 2019 et 2024. On y trouve les tendances dans différents pays européens – il y a bien sûr une partie sur la France –, ce qui permet de constater les progrès accomplis.

En revanche, comme nos discussions l'ont montré, l'accès des femmes à des positions de pouvoir demeure cantonné à l'éducation ou à la culture. Il y a donc du travail à faire.

Cet observatoire est une manière de regarder ce qui se fait ailleurs, comment nous pouvons arriver à des plans d'action et quels sont les différents outils pour aller plus loin. Il fait l'objet d'une révision qui vise à actualiser son contenu et son fonctionnement pour être plus à niveau lorsque nous célébrerons les vingt ans de la charte. Le CCRE fêtera cet anniversaire au mois de décembre prochain, ce qui sera l'occasion de réfléchir à la manière dont nous continuerons à la faire vivre.

Il est important de continuer à donner à toutes les communes la possibilité d'avoir des échanges, que ce soit sur les bonnes pratiques, les modèles de référence, ce qui fonctionne ailleurs, afin qu'elles en tirent des enseignements.

Je profite de ma prise de parole pour évoquer la situation à l'échelon européen. Nous avons parlé de la nouvelle stratégie publiée au mois de mars, sur laquelle le CCRE est un peu mitigé. Nous estimons en effet regrettable que cette stratégie soit beaucoup plus généralisée et que notre rôle en tant qu'acteurs sur la question de l'égalité y soit plus marginalisé par rapport à la stratégie précédente. C'est un message que nous diffuserons auprès des institutions européennes.

Madame Rudisuhli, nous serons évidemment en contact pour voir ce que le Comité des régions dira de cette stratégie et comment nous pourrons travailler ensemble, mais aussi avec le Parlement européen, pour savoir ce que la Commission européenne peut faire pour nous. C'est en effet à notre niveau que se trouvent les leviers pour agir, donner des exemples, mener des actions concrètes et faire avancer les choses dans nos territoires.

C'est ainsi que nous pourrons progresser sur ces questions d'égalité dans les années à venir.

---

## TEMPS D'ÉCHANGES

**Mme Mélanie Lepoutier.** – Pour finir sur une note humoristique, je veux vous livrer un témoignage.

Au mois de janvier, dans le cadre des élections municipales, j'ai été invitée à venir témoigner de mon travail et de la place des femmes en politique dans une classe de dix-sept garçons de l'UIMM, l'Union des industries et métiers de la métallurgie. Le hasard a voulu qu'une équipe de télévision soit présente ce jour-là. Lorsque la journaliste demande aux élèves s'ils voteraient pour une femme Présidente de la République, leur réponse est immédiate : « *Ah non, surtout pas !* » Pourquoi ? « *Parce que c'est dur et qu'il faut de l'autorité.* » J'en déduis que je ne symbolise pas l'autorité... Cette première réponse témoigne à la fois d'une envie d'autorité et d'une envie de protéger les femmes.

En discutant est arrivée l'idée qu'au-delà du sexe d'un candidat à une élection le projet importait, qu'il existait des figures militaires féminines et que l'autorité pouvait s'incarner différemment.

Cette anecdote, que j'ai trouvée assez révélatrice, montre qu'il faut agir auprès des filles pour briser ce plafond de verre. Je suis tout à fait d'accord sur le fait que les filles et les femmes doivent s'imposer. De ce point de vue, l'incarnation me paraît essentielle. Il faut aussi beaucoup travailler auprès des garçons.

Quand j'ai demandé à ces élèves s'ils encourageaient leurs amies à se présenter, ils m'ont répondu qu'elles étaient plutôt en filière esthétique et qu'ils n'en parlaient pas trop. Nous étions vraiment dans les clichés : les hommes à la métallurgie et les filles en esthétique.

Même si elles n'ont pas de prise directe, puisqu'en France l'éducation est nationale, le rôle des collectivités est essentiel. Il existe de nombreux moyens : appels à projets, expositions et spectacles où l'on peut emmener les élèves... De nombreux liens existent entre l'école et la ville, entre les collèges et le département, entre les lycées et la région, pour faire en sorte que ces sujets parviennent jusqu'à l'esprit des garçons.

Je rebondis sur ce qui a été dit concernant l'Ukraine et les Ukrainiens. La fragilité de leur démocratie leur fait prendre conscience de la nécessité de travailler sur la place des femmes en politique. Un tout petit pays comme la Moldavie a créé son réseau de femmes élues : elles sont très bien organisées, très en avant, car elles savent aussi qu'elles sont l'une des clés de voûte de la démocratie, précisément parce que celle-ci est en danger face aux influences étrangères.

Parfois, c'est une fois que l'on est face à la crise que l'on est encore plus actif pour réagir...

**M. Éric Kerrouche, vice-président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.** – L'un des dirigeants les plus populaires au monde est Jacinda Ardern, l'ancienne première ministre néo-zélandaise, qui a parfaitement réussi à incarner ce dont nous parlons aujourd'hui.

---

**Mme Gunilla Westerberg-Dupuis.** – J’ai été présidente de la commission pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale entre 2014 et 2020. Depuis 2020, je ne suis plus élue. Je vous remercie de m’avoir invitée à cette réunion, particulièrement intéressante et importante, qui a ravivé les souvenirs de mon mandat. J’en livrerai deux.

Dans le domaine du sport, j’ai essayé de faire progresser la participation des jeunes filles, mais on m’opposait toujours qu’il n’y avait pas de vestiaires pour les femmes. J’ai convaincu mon collègue délégué au sport de moduler le montant des subventions aux clubs sportifs en fonction de l’existence d’une section féminine. De ce fait, le club de rugby de Suresnes a créé une section féminine en moins d’un an. Assez vite, dans tout le département, on a voulu jouer au rugby féminin, l’équipe est montée dans les classements et le président du club m’a remerciée !

Par ailleurs, j’ai convaincu le responsable des finances de modifier le quotient familial pour les familles monoparentales, composées à 90 % de femmes. Grâce à cette nouvelle méthode de calcul, nous avons baissé les coûts de tous les services municipaux, notamment la cantine scolaire, pour ces familles.

Repenser à cette période, l’une de celles qui a sans doute eu le plus de sens dans ma vie, me remplit de joie. L’AFCCRE et la charte m’ont donné les outils pour aborder cet énorme travail qu’est l’égalité entre les femmes et les hommes.

Merci de votre engagement et de votre action.

**Une intervenante dans la salle.** – Je souhaite insister sur l’importance du mentorat.

J’ai été maire adjointe en charge de l’égalité femmes-hommes dans une commune de l’Essonne. Quand une élue s’occupe de la condition des femmes, qui plus est dans un quartier populaire, on est plus à même de mesurer le travail accompli. Nous avons mis en place un travail intergénérationnel afin de lutter contre la baisse de l’engagement des plus jeunes, de manière à créer un relais dans la lutte que nous, les femmes, menons encore aujourd’hui. Quand ce passage se fait d’une manière combative, on en voit les résultats et les jeunes s’engagent. Ce schéma peut être repris par d’autres communes.

Je suis moi aussi satisfaite de constater la montée en puissance des élues, des maires adjointes et surtout des jeunes après les dernières élections municipales. Beaucoup de jeunes femmes se sont engagées dans leurs cités respectives ; on en voit le résultat aujourd’hui : elles ont osé.

**Une intervenante dans la salle.** – Madame Rudisuhli, vous vous êtes interrogée sur la possibilité d’introduire des clauses relatives à l’égalité professionnelle hommes-femmes dans les marchés publics. Il existe un outil pour cela, l’index de l’égalité professionnelle. Certes, il ne concerne que les entreprises de plus de cinquante salariés, mais, d’un simple clic sur leur site internet, nous pouvons voir si elles atteignent le seuil de 75 points, puisque cette mention est obligatoire.

**Mme Christelle Lefort-Pillard.** – Je vous remercie de ces échanges qui permettent de connaître les actions menées dans les collectivités et dans les départements et de s'en inspirer.

Je suis adjointe en charge de l'égalité dans la commune du Rheu, près de Rennes. Nous avons fait un benchmark et regardé notamment ce qui avait été fait à Quimperlé.

Nous avons considéré que l'égalité était un choix politique et qu'il fallait donc que tous les élus, ainsi que l'ensemble des services, s'en emparent. Nous avons ainsi mis en place un comité de pilotage réunissant tous les adjoints et adjointes ayant une délégation pour travailler sur les politiques publiques de la ville dans tous les domaines : urbanisme, éducation, sport, culture. Nous avons prévu vingt-deux actions.

En matière d'éducation, dans la mesure où les communes sont en charge du primaire, nous avons décidé d'inscrire l'égalité dans le plan d'éducation du territoire et de travailler avec les écoles. Nous travaillons aussi avec le collège et le lycée, ainsi qu'avec l'ensemble des associations.

En matière d'urbanisme, nous avons aménagé tout un quartier uniquement avec des noms de femmes et créé une place spécifique que nous avons appelée « *la place aux femmes* ». Pour rendre les femmes visibles, il fallait aussi donner à voir des exemples.

C'est de cette manière que nous avançons, même s'il nous reste encore beaucoup à faire.

**Mme Anne Rudisuhli.** – Il est très utile de nommer des femmes un peu partout. Nous avons une politique excessivement volontariste en la matière. Quand le nom d'un collège ne signifiait plus grand-chose, nous l'avons fait remplacer par un nom de femme. Par conséquent, nous avons maintenant des collèges Simone-Veil ou Gisèle-Halimi.

**M. Éric Kerrouche, vice-président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.** – Il est déjà l'heure de conclure nos travaux. Je cède pour cela la parole à ma collègue Annick Billon.



---

## CLÔTURE DU COLLOQUE

### INTERVENTION D'ANNICK BILLON, VICE-PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Avant toute chose, je vous remercie, chacune et chacun, d'avoir participé à cet après-midi consacré à l'anniversaire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Vingt ans, c'est beaucoup, cela compte dans une vie. Je salue votre engagement et votre dynamisme qui nous a donné envie de vous suivre.

Cette charte européenne est un outil ; or un outil n'est utile que si l'on s'en sert et qu'il évolue en même temps que la société. De nouveaux risques, qui n'existaient pas il y a vingt ans, sont apparus, dont il a été question aujourd'hui. Je pense notamment au masculinisme, sur lequel la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes travaille depuis plusieurs semaines.

De nos discussions, je retiens également que nous avons besoin de statistiques et de données : pour avancer sur un sujet, que ce soit la santé des femmes, leur travail ou les inégalités salariales, il faut le connaître.

Cet après-midi a été passionnant, car tous vos témoignages sont au plus près du terrain. Nous avons traversé la France, passant du Finistère à l'Ille-et-Vilaine et au Calvados. Je salue Sonia de La Provôté, très engagée dans son département, ainsi que Marie-Pierre Monier, qui, depuis de nombreuses années, est incontournable sur ce sujet et reste un pivot de la délégation aux droits des femmes. Je salue également mes collègues Éric Kerrouche et Christophe Chaillou. Lorsque je présidais la délégation aux droits des femmes, j'ai toujours veillé à ce que les sujets relatifs aux droits des femmes soient examinés par des hommes et des femmes.

Vous nous avez présenté des outils très utiles, imaginés dans vos collectivités, au plus près du terrain. C'est parce que c'est en prise directe avec les problématiques de terrain que cela fonctionne. C'est tout l'intérêt de ce genre de rendez-vous.

C'est grâce à l'éducation, à l'orientation et à l'autonomisation des femmes, c'est-à-dire à de véritables politiques publiques – par exemple, la garde des enfants pour les familles monoparentales – que l'égalité progressera et que les inégalités reculeront.

Il a aussi beaucoup été question de la nécessité de casser les stéréotypes.

Je tiens à insister sur les réseaux. Les femmes ont tendance à beaucoup moins réseauter que les hommes. Pourtant, c'est important pour faire progresser les femmes. Il existe de nombreuses associations de chefs d'entreprise. Désormais, quelques associations de cheffes d'entreprise sont nées et les réseaux de femmes élues se développent. C'est bénéfique pour les hommes comme pour les femmes.

Je conclurai sur une note optimiste.

Un chiffre a été donné dès le début de ce colloque : 108 milliards d'euros. C'est le coût des inégalités. À un moment où nous sommes à la recherche d'économies, il faut véritablement se pencher sur le sujet. L'égalité entre les hommes et les femmes, c'est un espace public plus sûr, ce sont des entreprises plus rentables, c'est toute une société qui en profite, hommes et femmes.

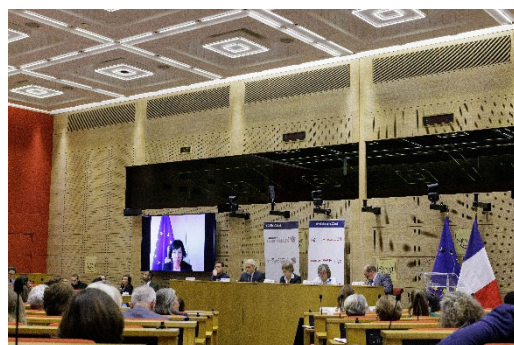
Encore merci à vous toutes et à vous tous de cet après-midi positif et engagé. La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été dignement fêtée et j'espère qu'elle prospérera dans tous les territoires, y compris dans les territoires ultramarins. Nous n'avons pas eu la chance d'avoir de témoignages d'élues d'outre-mer cet après-midi : les problématiques y diffèrent et les solutions doivent être trouvées au plus près du terrain.

Le Sénat est engagé, *via* la délégation aux collectivités territoriales ou la délégation aux droits des femmes. Nous avons déjà mené de nombreux travaux qui ne demandent qu'à être poursuivis. Nous avons aussi voté des lois, mais tout ne passera pas par la loi. Vous l'avez montré cet après-midi.

Bravo pour votre engagement, pour vos témoignages et pour toute cette énergie que vous nous avez communiquée.

## PHOTOS DU COLLOQUE











© Cécilia Lerouge / Sénat

